

L'ACCÈS AU MARCHÉ MONDIAL : DONNER LE MONDE AUX PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS CANADIENS



Rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable Ghislain Maltais, président

L'honorable Terry M. Mercer, vice-président

Mai 2017



SÉNAT | SENATE
CANADA

Renseignements :

Par courriel : AGFO@sen.parl.gc.ca

Sans frais : 1-800-267-7362

*Par la poste : Comité sénatorial permanent de l'agriculture et forêts
Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4*

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :

www.senate-senat.ca/agfo.asp

Le Sénat est présent sur Twitter : [@SenatCA](https://twitter.com/SenatCA), suivez le comité à l'aide du mot-clé diésé #AGFO



This report is also available in English

TABLE DES MATIÈRES

LE COMITÉ	I
ORDRE DE RENVOI	III
AVANT PROPOS	V
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	VI
SOMMAIRE EXÉCUTIF	VII
LISTE DE RECOMMANDATIONS	IX
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LA DEMANDE DES CONSOMMATEURS	2
A. Exigences sociétales	2
1. Enjeux sociaux.....	2
2. Acceptation sociale.....	2
3. Salubrité des aliments	3
B. Méthodes de production	4
1. Aliments cultivés et produits localement	4
2. Production biologique	4
C. Renseignements sur les produits	4
D. Réseau de distribution	5
CHAPITRE 2 : LES DÉFIS ET LES POSSIBILITÉS QUI SE PRÉSENTENT À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNE DE L'AGROALIMENTAIRE	6
A. Concurrence internationale.....	6
1. Barrières tarifaires	6
2. Barrières non tarifaires	7
B. Diversification des marchés.....	9
1. Importance du marché américain	9
2. Conclusion d'un accord multilatéral par l'entremise de l'Organisation mondiale du commerce	10
3. Conclusion d'accords bilatéraux et régionaux.....	12
4. Salubrité des aliments et traçabilité.....	15
C. Positionnement des produits canadiens sur le marché international.....	16
1. Outils de marketing.....	16
2. Innovation et adaptation aux demandes des consommateurs.....	18
3. Marchés de niche	19
CHAPITRE TROIS : LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORISANT L'ACCÈS DU SECTEUR CANADIEN DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE AUX MARCHÉS	20
A. Capacité de production concurrentielle	20
1. Capacité de transformation	20

2.	Capacité de production agricole	24
3.	Autres enjeux pour les deux secteurs	28
B.	Transport.....	40
C.	Soutien à l'exportation	47
1.	Agence canadienne d'inspection des aliments	47
2.	Services commerciaux.....	48
CONCLUSION	51
ANNEXE A - TÉMOINS	I
ANNEXE B – MISSIONS D'ÉTUDE	XVIII
	Moncton (Nouveau-Brunswick) - 13 au 16 mars 2016.....	xviii
	Calgary (Alberta) - 17 au 20 mai 2016	xx
	République populaire de Chine - 1 ^{er} au 9 novembre 2016	xxii



LE COMITÉ



L'honorable
Ghislain Maltais,
Président*



L'honorable
Terry M. Mercer,
Vice-président*

Les honorables sénateurs :



Wanda Thomas
Bernard



Lynn Beyak



Jean-Guy
Dagenais*



Norman E. Doyle



Raymonde
Gagné



Rosa Galvez



Kelvin Kenneth
Ogilvie



Victor Oh



Chantal
Petitclerc



André Pratte



Claudette
Tardif



Yuen Pau
Woo*

*membres du Sous-comité du programme et de la procédure

Membres d'office du Comité :

Les honorables sénateurs : Peter Harder, C.P. (ou Diane Bellemare) et Larry Smith (ou Yonah Martin)



Le Comité désire souligner la contribution inestimable des honorables sénateurs suivants qui ne siègent plus sur le Comité :



Paul E. McIntyre



Pana
Merchant



Percy Mockler



Wilfred P. Moore



Donald Neil
Plett



Betty E. Unger

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux :

Les honorables sénateurs : Ataulhjan, Day, Duffy, Enverga, Hubley, Martin, Omidvar, Patterson, Poirier, Raine et Smith

Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :

Aïcha L. Coulibaly, analyste

Daniele Lafrance, analyste

Direction des comités du Sénat :

Kevin Pittman, greffier de comité

Debbie Larocque, adjointe administrative

Direction des Communications du Sénat :

Marcy Galipeau, chef, Comités et activités de rayonnement

Geneviève Guindon, agente de communications



ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 28 janvier 2016 :

L'honorable sénateur Maltais propose, appuyé par l'honorable sénateur Tannas,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les priorités pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien en matière d'accès aux marchés internationaux. L'accent sera mis sur :

- a) les attentes et les préoccupations des intervenants du secteur agricole et agroalimentaire canadien;
- b) l'amélioration durable des capacités de production de la chaîne d'approvisionnement;
- c) la diversité, la sécurité alimentaire et la traçabilité;
- d) la compétitivité et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien (incluant les producteurs et les transformateurs);

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet au cours de la deuxième session de la quarante et unième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mars 2017 et qu'il conserve jusqu'au 30 juin 2017 tous les pouvoirs nécessaires pour publier ses conclusions

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 9 mars 2017 :

L'honorable sénateur Maltais propose, appuyé par l'honorable sénateur Dagenais,

Que, nonobstant l'ordre de renvoi du Sénat adopté le jeudi 1er décembre 2016, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des langues officielles concernant son étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique soit reportée du 30 mars 2017 au 31 mai 2017.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

AVANT PROPOS

Le secteur agricole et agroalimentaire du Canada joue un rôle important dans l'économie canadienne. Comme le comité l'a indiqué dans son étude, ce secteur représente 6,6 % du produit intérieur brut du pays.

Plus de 50 % de la valeur de la production agricole du Canada est exportée, plaçant le Canada au 5^e rang des exportations agricoles dans le monde.

Compte tenu de l'importance de ces exportations pour l'économie canadienne, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a jugé important de réaliser une étude sur les priorités d'accès au marché international pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Au cours de cette étude, le comité a eu le privilège de s'entretenir avec bon nombre de personnes engagées dans l'exportation de produits agricoles. En tant que Canadiens, nous pouvons être fiers de ces produits; la marque Canada est l'une des plus recherchées et appréciées sur la planète.

Le Canada est bien représenté à l'échelle internationale par des personnes très professionnelles qui œuvrent dans les secteurs public et privé et qui collaborent pour bonifier davantage la marque Canada, voire ouvrir de nouveaux marchés pour les produits agricoles canadiens.

Le comité sait gré aux intervenants d'avoir pris le temps de venir lui parler de cette importante question. Il souhaiterait remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'étude. Il espère que les conclusions et les recommandations qui se trouvent dans le présent rapport permettront d'améliorer encore la marque Canada et déboucheront sur l'accès élargi au marché pour les produits agricoles canadiens.

Le comité tient également à remercier les collègues qui ont participé à l'étude, ainsi que le personnel du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement qui ont contribué à la préparation du rapport; sans eux, il n'aurait pas été possible de réaliser l'étude.

Ghislain Maltais, président

Terry Mercer, vice-président



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACIA : Agence canadienne d'inspection des aliments

ADN : Acide désoxyribonucléique

AECG : Accord économique et commercial global

ALE : Accord de libre-échange

ALÉNA : Accord de libre-échange nord-américain

ARLA : Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

DEP : Diarrhée épidémique porcine

EPO : Étiquetage indiquant le pays d'origine

LMR : Limite maximale de résidus

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OGM : Organisme génétiquement modifié

OIE : Organisation mondiale de la santé animale

OMC : Organisation mondiale du commerce

PME : Petites et moyennes entreprises

PTP : Partenariat transpacifique



SOMMAIRE EXÉCUTIF

Suite à l'autorisation du Sénat du Canada, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (nommé le Comité) a examiné les priorités pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien en matière d'accès aux marchés internationaux. Durant cette étude, l'accent a été mis sur :

- les attentes et les préoccupations des intervenants du secteur agricole et agroalimentaire canadien;
- l'amélioration durable des capacités de production de la chaîne d'approvisionnement;
- la diversité, la sécurité alimentaire, et la traçabilité;
- la compétitivité et la rentabilité des producteurs et des transformateurs.

Afin de mener à bien cette étude, des audiences publiques ont été réalisées à Ottawa, dans les Maritimes et dans les Prairies. Une mission d'information a été aussi entreprise en République populaire de Chine (Chine). Le Comité a ainsi pu entendre près de 250 témoins évoluant à diverses étapes de la chaîne d'approvisionnement. De plus, le Comité a rencontré 250 personnes durant sa mission d'information. Parmi ces témoins, on retrouvait également des consommateurs, des universitaires et des fonctionnaires des gouvernements fédéraux et provinciaux. Ces diverses activités ont été conduites dans le but de comprendre les défis auxquels sont confrontés les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire dans la poursuite de leurs activités d'exportation. Les visites et les consultations entreprises ont également permis de dresser les enjeux mais aussi des pistes de solutions à explorer pour faciliter et encourager l'accès au marché international.

Les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire canadiens sont ainsi conscients de la nécessité de répondre aux exigences des consommateurs afin de pouvoir tirer profit des occasions d'affaires sur la scène internationale. Ces exigences sociétales affectent les méthodes de production mais également les réseaux de distribution pour acheminer adéquatement les produits aux consommateurs.

Bien que la rentabilité de la chaîne de valeur prenne en compte les besoins des consommateurs, elle tient également compte du contexte international dans lequel évoluent les exportateurs canadiens. Les témoins ont ainsi souligné que les barrières tarifaires et non tarifaires représentent les principaux obstacles au commerce de produits agricoles et agroalimentaires. Selon eux, il est important que le Canada se serve des accords de libre-échange pour négocier, avec des partenaires commerciaux de longue date, l'élimination d'entraves au commerce. Néanmoins, dans un environnement concurrentiel, certains intervenants du secteur sont d'avis que le Canada devrait également tenter de conclure ce genre d'accords avec des pays qui négocient aussi des réductions de barrières tarifaires avec nos concurrents commerciaux. Ce genre d'accords assurerait que des marchés lucratifs, ou potentiellement lucratifs ne se ferment pas au secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Il est essentiel que les accords, impliquant le Canada, facilitent aussi l'élimination de barrières non tarifaires qui sont considérées comme des obstacles techniques au commerce. Ces obstacles peuvent se présenter comme étant des règlements relatifs à la préparation des aliments et aux additifs alimentaires, des exigences sanitaires et phytosanitaires, incluant les limites maximales de résidus de pesticides et la présence en faible concentration de cultures génétiquement modifiées. La lourdeur administrative pour se



conformer aux exigences d'importation de certains pays a été aussi relevée comme une barrière technique au commerce des produits.

La conclusion de tels accords serait donc intéressante pour les intervenants du secteur dans la mesure où ces accords leur permettraient de diversifier les marchés d'exportation et de contribuer à leur stratégie de positionnement de produits. La conclusion de tels accords, tout en facilitant l'accès des produits canadiens au marché international, devrait continuer à appuyer les productions sous gestion de l'offre même si certains intervenants ont reconnu le besoin de moderniser ce système afin de s'adapter aux besoins évolutifs du marché.

Les exportateurs canadiens sont conscients que pour atteindre ces objectifs et ainsi accroître la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien, il est important de renforcer de manière durable la capacité de production. Cette capacité peut être améliorée à travers la modernisation des équipements de production, l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et l'élimination des barrières interprovinciales. Investir dans les infrastructures ferroviaire, routière et maritime est aussi un enjeu qu'il faut relever si les producteurs et transformateurs canadiens veulent être en mesure d'acheminer leurs produits de manière efficace aux consommateurs.

La création d'un tel environnement relève de la responsabilité du gouvernement du Canada à travers les cadres législatif et réglementaire qu'il établit mais également de par ses activités de soutien à l'exportation et de par ses collaborations avec les diverses agences et organismes internationaux. Ces diverses activités sont importantes pour encourager le commerce à l'échelle internationale.



LISTE DE RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : (page 8)

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada envisage d'établir un comité national mandaté de surveiller les barrières non tarifaires auxquelles se bute le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le marché international. Cette surveillance faciliterait les négociations visant l'élimination de ce type de barrières.

Recommandation 2 : (page 11)

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada fournisse, aux acteurs du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la liste des initiatives entreprises jusqu'à présent pour mettre à jour la base de données sur les LMR de la Commission du Codex Alimentarius, et qu'il communique cette information au Comité dans les six mois suivant le dépôt du rapport.

Recommandation 3 : (page 11)

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires étrangers en vue de l'établissement d'un organe de règlement des différends plus efficace et moins coûteux, qui relèverait de l'Organisation mondiale du commerce.

Recommandation 4 : (page 14)

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Affaires mondiales Canada et le ministère des Finances Canada adoptent des mesures proactives comme des systèmes de certification ou des tests d'ADN afin d'empêcher les importations de poulet frauduleusement étiqueté, notamment au moyen d'inspections inopinées à la frontière canado-américaine.

Recommandation 5 : (page 18)

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral, conjointement avec les provinces et les territoires, facilite l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de stratégie de marché canadien global, qui renforcerait la marque Canada.



Recommandation 6 : (page 23)

Le Comité recommande que :

- Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, augmente les fonds disponibles des programmes de recherche et développement afin de combler la demande issue du secteur manufacturier en mettant l'accent surtout sur les petites et moyennes entreprises;
- L'Agence du revenu du Canada et Innovation, sciences et développement Canada encouragent les activités de recherche et de commercialisation de nouvelles technologies des PME en améliorant l'accès de ces entreprises aux incitatifs fiscaux;
- Des programmes tels que le Programme canadien de l'innovation internationale couvrent un nombre plus important de pays afin de refléter les accords existants et potentiels impliquant le Canada.

Recommandation 7 : (page 23)

Le Comité recommande que le crédit d'impôt offert dans le cadre du Programme de la recherche scientifique et le développement expérimental soit amélioré afin de faciliter l'adoption de technologies pour des fins de recherche et développement au sein des entreprises agroalimentaires, en particulier des petites et moyennes entreprises.

Recommandation 8 : (page 24)

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral renouvelle le Programme d'amélioration de l'abattage afin d'augmenter la capacité d'abattage des établissements de viandes agréés par le gouvernement fédéral selon les besoins du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Recommandation 9 : (page 26)

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada entreprenne tous les efforts nécessaires afin d'offrir une capacité de recherche qui répond adéquatement au besoin du secteur agricole et agroalimentaire canadien, et ce, à travers la disponibilité de ses infrastructures de recherche, de son personnel de recherche ainsi que du financement accordé à la recherche.

Recommandation 10 : (page 27)

Le Comité recommande que Santé Canada augmente le nombre de pesticides homologués de manière conjointe avec les principaux pays partenaires du Canada afin d'améliorer la compétitivité des producteurs canadiens sur la scène internationale tout en ne nuisant pas à la santé humaine et végétale, et à l'environnement.



Recommandation 11 : (page 33)

Le Comité recommande que :

- Emploi et Développement social Canada et Immigration et Citoyenneté Canada travaillent de concert afin d'accélérer l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs spécialisés et peu spécialisés désireux de rester au Canada;
- Emploi et Développement social Canada et Immigration et Citoyenneté Canada collaborent avec le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture afin d'évaluer la pertinence de mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action sur la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire;
- Le Programme des travailleurs étrangers temporaires soit suffisamment flexible pour accommoder les besoins du secteur dont la production agricole est cyclique et pour élargir la liste nationale des secteurs agricoles admissibles au Programme, et ce, en tenant compte des besoins de ces secteurs en main-d'œuvre étrangère.

Recommandation 12 : (page 34)

Le Comité recommande que Statistique Canada inclut, dans son enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprises, des données sur la robotisation et l'automatisation afin de suivre l'état d'avancement du Canada dans ce domaine et de mieux comparer les avantages compétitifs du Canada à ceux de ses principaux partenaires commerciaux. Cette publication étant faite sur une base occasionnelle, le Comité recommande également que la fréquence de la publication soit régulière.

Recommandation 13 : (page 40)

Le Comité recommande que les provinces, les territoires et le gouvernement du Canada adoptent les efforts nécessaires visant à abolir les barrières interprovinciales en intégrant dans leur processus de révision de l'Accord sur le commerce intérieur un système de reconnaissance mutuel visant à éliminer les normes techniques établies dans la production, la commercialisation et la salubrité des aliments.

Recommandation 14 : (page 46)

Le Comité recommande que Transports Canada établisse un plan de renouvellement des wagons-trémies de la flotte fédérale. En raison de l'impact du coût des wagons-trémies sur le revenu admissible maximal et sur les tarifs du transport des grains, le Comité recommande que ce plan de renouvellement ne nuise pas à la compétitivité des producteurs canadiens de céréales.



Recommandation 15 : (page 46)

Le Comité recommande que Transports Canada améliore le niveau de services offerts aux expéditeurs afin de s'assurer du maintien de la réciprocité entre les compagnies ferroviaires et les expéditeurs dans l'application de pénalités en cas de retard, de la transparence dans les obligations de service des compagnies ferroviaires ainsi que de la prévisibilité des services de transport.

Recommandation 16 : (page 47)

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral investisse adéquatement dans l'infrastructure du transport des grains afin de désengorger le réseau de transport et diversifier la capacité maritime nécessaire à un transport efficace des grains vers les principaux marchés d'exportation.

Recommandation 17 : (page 48)

Le Comité recommande que l'Agence canadienne d'inspection des aliments entreprenne des efforts portant notamment sur la délivrance de certificats phytosanitaires et l'établissement d'un centre national de service à l'exportation afin de combler adéquatement les besoins des exportateurs et de faciliter les procédures à suivre pour l'exportation des produits agricoles et agroalimentaire, et ce, à des coûts raisonnables.

Recommandation 18 : (page 50)

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, facilitent la mise en place d'un guichet unique pour offrir les programmes de financement ou autres activités commerciales aux intervenants du secteur agricole et agroalimentaire canadien afin d'accroître leur compétitivité sur le marché international.

INTRODUCTION

La rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien repose sur sa capacité à exporter ses produits. En effet, les données indiquent que plus de 50% de la valeur de la production agricole est exportée soit en tant que matières premières ou en tant que produits transformés¹. Grâce à la compétitivité du secteur sur la scène internationale, le Canada se classe au 5^e rang des exportations mondiales agricoles et au 11^e rang des exportations mondiales de produits agroalimentaires². Le secteur contribue ainsi à hauteur de 6,6 % au produit intérieur brut du pays³.

Bien que les États-Unis demeurent le principal marché d'exportation des produits agro-alimentaires canadiens, la volatilité du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain pousse les intervenants du secteur à diversifier leurs marchés d'exportation. Toutefois, le maintien des marchés existants et la poursuite de l'accès à de nouveaux marchés posent certains défis du fait de la présence de barrières tarifaires et non tarifaires.

C'est dans un tel contexte que le Comité a entrepris d'examiner les opportunités et les contraintes auquel fait face le secteur agricole et agroalimentaire dans la poursuite de ses objectifs d'exportation. Débutée en octobre 2014, l'étude a permis d'entendre les témoignages de près de 250 intervenants du secteur. Les membres du Comité ont également eu à se déplacer dans l'Est et dans l'Ouest du Canada afin d'entendre les enjeux et préoccupations des intervenants du secteur. Une mission d'information a également été effectuée en Chine afin d'observer les efforts entrepris par les exportateurs en matière de stratégies de commercialisation tout en s'informant des obstacles auxquels ces exportateurs sont confrontés dans leurs efforts de diversification des marchés.

L'information récoltée durant cette période d'étude se résume en trois parties. La première partie du rapport souligne les exigences des consommateurs et leurs attentes des méthodes de production et de commercialisation des produits agro-alimentaires. La deuxième partie du rapport met l'accent sur la concurrence internationale que les intervenants du secteur doivent surmonter pour maintenir leur présence sur le marché international tout en identifiant les obstacles auxquels ils sont confrontés dans le maintien ou le développement de leurs marchés d'exportation. La troisième partie identifie les mesures à adopter par les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour améliorer la capacité de production et d'exportation du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

¹ Agriculture et Agroalimentaire Canada, Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien, 2016.

² Conseil consultatif en matière de croissance économique, *Libérer le potentiel de croissance des secteurs clés*, 6 février 2017.

³ Agriculture et Agroalimentaire Canada, Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien, 2016.

CHAPITRE 1 : LA DEMANDE DES CONSOMMATEURS

La demande des consommateurs change souvent au fil du temps qu'il s'agisse d'un appareil électronique ou d'un produit agricole ou agroalimentaire. Au cours de l'étude du Comité, beaucoup de témoins ont parlé des tendances croissantes et changeantes en consommation – tant au Canada qu'à l'échelle internationale – et dont plusieurs sont décrites plus bas. C'est pour cette raison que, de l'avis de nombreux témoins, tous les membres de la chaîne d'approvisionnement doivent innover et s'adapter s'ils veulent être capables de suivre l'évolution de la demande et permettre au secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire de rester concurrentiel sur le marché international.



Le Comité a visité les bureaux de McCain à Shanghai. McCain est un exemple d'une compagnie canadienne qui s'est établie dans les marchés étrangers.

A. Exigences sociétales

1. Enjeux sociaux

Les témoins ont abordé diverses raisons qui expliquent les tendances et l'évolution de la demande des consommateurs. Les changements démographiques, dont le vieillissement de la population et le multiculturalisme, ont aussi été mentionnés comme facteurs pouvant influencer les choix d'aliments des consommateurs.

En outre, selon Don Jarvis, directeur général, Association canadienne des fabricants de pâtes alimentaires, les modes alimentaires relativement nouveaux, comme les régimes faibles en glucides, et d'autres plus récents comme les produits sans gluten, ont donné naissance à de nouvelles tendances de consommation depuis quelque temps, et l'avenir nous en réserve sûrement d'autres.

2. Acceptation sociale

L'intérêt que portent les consommateurs à l'origine et aux modes de culture et de production des aliments qu'ils achètent tend à dynamiser le principe de l'acceptation sociale. Des témoins ont insisté sur le besoin de gagner la confiance des consommateurs, et ce, à travers la transparence des pratiques agroalimentaires. Pour assurer sa rentabilité, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit donc accorder de plus en plus d'attention à l'acceptation sociale.



[L]a salubrité des aliments, le bien-être des animaux et la durabilité de l'environnement sont des considérations qui entrent dans les décisions d'achat de beaucoup de consommateurs. (l'honorable Oneil Carlier, ministre de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta, 19 mai 2016)

L'acceptation sociale est aussi vue comme un moyen de renforcer la collaboration au sein de la chaîne d'approvisionnement et de faciliter l'accès aux marchés étrangers.

La confiance du public [...] est l'élément qui risque le plus de faire obstacle à l'accès aux marchés, mais il est également possible d'en tirer avantage. [...] On se préoccupe de plus en plus de la transparence d'une extrémité à l'autre de la chaîne d'approvisionnement pour les intrants – tous les ingrédients et éléments qui entrent dans les produits – et pour les produits finis [...] Cela nécessite une collaboration et une mise en commun de l'information sans précédent des premiers maillons de la chaîne jusqu'aux derniers. (Cher Mereweather, directrice générale, Provision Coalition, 2 juin 2016)

Le concept d'acceptation sociale a influencé certaines pratiques de production afin d'avoir une gestion agricole plus humaine et qui soit respectueuse de l'environnement et de certaines valeurs sociales. Plusieurs types de certification en ont d'ailleurs résulté, notamment la certification *Certified Humane Raised & Handled*, le projet pilote sur la production durable entrepris par McDonald, de concert avec la Table ronde canadienne sur le bœuf durable ainsi que la norme de certification de l'Île-du-Prince-Édouard portant sur l'élevage, le traitement et la transformation du bœuf.

3. Salubrité des aliments

Les maladies d'origine alimentaire suscitent des inquiétudes chez les consommateurs, et des témoins ont dit au Comité que la salubrité des aliments est devenue un enjeu de grande importance pour les consommateurs canadiens.

L'intérêt pour la salubrité des aliments s'est accentué avec le temps, plus particulièrement après la crise de la vache folle et celle de l'E. coli. Les consommateurs le demandent davantage, et les pays, pour leur intérêt industriel, incluent de plus en plus ces éléments. (Jean-Charles Le Vallée, chercheur principal associé, Conference Board du Canada, 28 octobre 2016)

Ce constat s'observe également à l'étranger où des scandales alimentaires ont poussé les consommateurs à s'orienter vers les produits importés jugés plus sains. C'est le cas de la Chine où la contamination à la mélamine du lait destiné aux nourrissons a fait en sorte qu'on a commencé à importer ce produit de pays ou de régions comme la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne.



Ces tendances et ces préférences des consommateurs ont des effets profonds sur les pratiques agricoles et agroalimentaires et sur la manière dont les intervenants de l'industrie doivent s'y adapter à l'échelle nationale et internationale.

B. Méthodes de production

1. Aliments cultivés et produits localement

Des témoins ont indiqué que l'achat de produits agricoles et agroalimentaires cultivés et produits localement constitue une tendance à la hausse.

Les gens veulent savoir d'où vient un aliment. Ils veulent connaître l'agriculteur qui l'a produit. (l'honorable Alan McIsaac, ministre de l'Agriculture et des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard, 14 mars 2016)

Si certaines tendances de la consommation sont répandues, d'autres sont toutefois de nature régionale. Comme l'a expliqué Jean-Charles Le Vallée, chercheur principal associé au Conference Board du Canada, la popularité des aliments cultivés et produits localement varie d'une province à l'autre, le Québec et la Colombie-Britannique étant celles où la tendance est la plus marquée.

2. Production biologique

Des témoins ont indiqué que le besoin de consommer des aliments plus sains rend la production biologique plus attrayante pour les consommateurs.

Pratiquement toutes les entreprises alimentaires d'envergure et de nombreuses petites entreprises cherchent des façons de différencier leurs produits. Nos clients et leurs clients et les consommateurs demandent de plus en plus des aliments sains et nutritifs produits de manière transparente et durable, et nombre de ces personnes associent un tel choix aux produits biologiques. (Terry Tyson, gestionnaire de l'approvisionnement en céréales, Grain Millers Canada Corporation, 18 mai 2016)

Cette demande pour les produits biologiques est observée tant au Canada que dans des pays comme la Chine. En effet, durant la mission d'information du Comité en Chine, des intervenants ont indiqué que les consommateurs chinois comprennent les enjeux liés à la production durable et exigent des produits de haute qualité résultant de ce type de production.

C. Renseignements sur les produits

De nombreux témoins ont dit que les consommateurs veulent être informés sur les produits qu'ils achètent, notamment par





l'étiquetage. Les consommateurs recherchent surtout de l'information sur l'utilisation, ou la non-utilisation, d'antibiotiques, les méthodes de production associées à la culture biologique et les méthodes d'élevage durables et sans cruauté pour les animaux.

Le manque d'information relative aux technologies de production comme celle faisant appel à la biotechnologie provoque des réticences chez les consommateurs. Ainsi des préoccupations subsistent toujours face à la consommation de produits contenant des organismes génétiquement modifiés. Ces préoccupations des consommateurs sont observées aussi bien au Canada que dans des pays ou des régions d'importation comme la Chine ou l'Union européenne.

D. Réseau de distribution

L'utilisation de la plateforme électronique est de plus en plus courante chez le consommateur. On observe ainsi l'utilisation d'Internet pour faciliter l'achat de produits ce qui permet au consommateur d'utiliser un réseau de distribution alternatif au réseau conventionnel. Cette tendance est présente dans des pays comme la Chine où les ventes en ligne font de ce pays le plus grand marché du commerce électronique au monde. De 2008 à 2015, les ventes sont passées de 20 milliards de dollars à près de 650 milliards de dollars américains⁴. Grâce à cette plateforme de distribution et de vente les producteurs peuvent acheter une variété de produits agricoles et agroalimentaires provenant de divers pays ou régions comme l'Union européenne, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande ou l'Australie.



Un exposé sur le commerce électronique, organisé par le Consulat général du Canada à Shanghai.

⁴ Le Service des délégués commerciaux du Canada, *Une présentation du Cybercommerce en Chine*.

CHAPITRE 2 : LES DÉFIS ET LES POSSIBILITÉS QUI SE PRÉSENTENT À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNE DE L'AGROALIMENTAIRE

A. Concurrence internationale

Les produits agricoles et agroalimentaires canadiens sont réputés mondialement pour leur qualité, ce qui les rend attrayants pour les partenaires commerciaux du Canada. Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit toutefois surmonter des obstacles de toutes sortes avant de pouvoir exporter ses produits de qualité dans le monde entier.

1. Barrières tarifaires

La réduction ou l'élimination des barrières tarifaires est généralement le point central des négociations entourant les accords de libre-échange (ALE). Lorsque ces barrières sont réduites, les produits canadiens visés deviennent plus concurrentiels au niveau des prix, et donc plus attrayants pour les acheteurs étrangers. Dans la plupart des cas, les ALE permettent l'élimination des barrières tarifaires sur une certaine période, conformément à une échelle tarifaire convenue par les parties.

Dans certains cas, le Canada se sert des ALE pour négocier la réduction ou l'élimination des barrières tarifaires avec des partenaires commerciaux de longue date. Dans d'autres, les ALE aident à ouvrir de nouveaux marchés aux produits canadiens. Des témoins ont soutenu que la présence de produits canadiens à prix concurrentiels dans le marché international passe par l'élimination ou la réduction des barrières tarifaires.

De nombreux témoins provenant de différents secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont mentionné l'importance de négocier de nouveaux ALE. Certains ont cependant fait valoir que le Canada devrait tenter de conclure ce genre d'accords avec des pays qui négocient aussi des réductions de barrières tarifaires avec nos concurrents commerciaux pour s'assurer que des marchés lucratifs, ou potentiellement lucratifs ne se ferment pas au secteur agricole et agroalimentaire canadien, comme c'est déjà arrivé dans le passé.

La compétitivité internationale de notre secteur dépend maintenant de la rapidité des négociations et de celle de la mise en place d'accès préférentiels ou équivalents à ceux que recherchent nos concurrents sur les marchés. L'agriculture canadienne l'a déjà vécu avec la Corée du Sud quand ce marché de 1 milliard de dollars a été réduit à presque rien, du jour au lendemain, alors que nos concurrents, les États-Unis, l'Union européenne et l'Australie, y ont eu accès, mais pas nous. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser une telle chose se reproduire. (Claire Citeau, directrice générale, Alliance canadienne du commerce agroalimentaire, 12 mai 2016)

Selon des témoins, la Chine a signé en novembre 2014 un accord de libre-échange avec l'Australie qui est l'un des principaux concurrents du Canada. Il serait donc impératif selon eux que le Canada puisse signer un accord avec la Chine afin de ne pas perdre son avantage compétitif. Le Conseil de l'orge du Canada a indiqué que grâce à l'accord entre l'Australie et la Chine, les exportateurs d'orge australiens bénéficieront d'une élimination des droits tarifaires de 3 % alors que les exportations canadiennes d'orge devront



continuer à se voir imposer des tarifs avoisinant 10 dollars la tonne métrique. De même, les exportateurs canadiens font face à un tarif de 9 % pour le canola et de 3 % pour le soja. Dans le cas du canola, l'imposition d'un tel tarif représente une somme de 150 millions de dollars en moins pour les exportateurs canadiens. Le Comité a également noté que les mécanismes de fixation des tarifs peuvent constituer des barrières significatives à l'importation de produits.

2. Barrières non tarifaires

Les barrières non tarifaires sont des obstacles techniques au commerce. Elles peuvent prendre des formes diverses, par exemple : règlements relatifs à la préparation des aliments et aux additifs alimentaires, exigences sanitaires et phytosanitaires, limites maximales de résidus (LMR) de pesticides et présence de faibles quantités d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ou la lourdeur administrative pour se conformer aux exigences d'importation de certains pays.

Des témoins ont relevé que certains États mettent parfois en place des barrières non tarifaires afin de favoriser la production intérieure ou les importations moins coûteuses. Il s'agit d'une forme de protectionnisme. Selon les témoins, les barrières non tarifaires sont peut-être plus répandues et plus difficiles à surmonter que les barrières tarifaires.

Les tarifs douaniers sont la partie la plus facile parce qu'il s'agit purement de pénalités financières qu'il faut payer lorsqu'on livre un produit dans un pays. Ces enjeux peuvent être réglés facilement grâce à des négociations. Ce sont les obstacles commerciaux non tarifaires qui sont plus difficiles à gérer parce qu'à peu près n'importe quoi peut empêcher un produit d'entrer dans un pays. (Ward W. Toma, directeur général, Alberta Canola Producers Commission, 18 mai 2016)

Parce que les ALE ne traitent pas directement des barrières non tarifaires, il est souvent difficile, pour l'industrie, de tirer profit de la réduction ou de l'élimination des tarifs douaniers. La création et la modification des barrières non tarifaires causent en outre de l'incertitude et de l'instabilité, des problèmes importants et peu aisés à résoudre pour l'agriculture canadienne, selon ce que le Comité a appris.

L'expertise du gouvernement en matière réglementaire et scientifique est donc requise si l'on veut empêcher que ces barrières non tarifaires entravent l'accès aux marchés, et régler les problèmes qui se présentent au fur et à mesure. Il est donc important que nos organismes gouvernementaux, comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada, des experts dans ce domaine, disposent des ressources et des structures nécessaires pour pouvoir intervenir à l'échelle internationale. (Brian Innes, vice-président, Relations gouvernementales, Conseil canadien du canola, 27 novembre 2014)

Les barrières non tarifaires peuvent aussi prendre la forme de délais dans l'approbation de l'utilisation de nouvelles variétés de semences (incluant les semences comportant des caractères génétiquement modifiés) et de nouveaux pesticides, et dans l'approbation des LMR qui sont associées à ces pesticides. En



raison de ces délais, les producteurs canadiens hésitent à utiliser les semences ou les pesticides en question, de crainte que leurs produits soient refusés à leur arrivée au port étranger. Les nouvelles variétés de semences et de pesticides peuvent aider à améliorer les récoltes et la qualité des produits, mais les barrières non tarifaires empêchent les producteurs canadiens d'en tirer parti. Des témoins ont dit que le Canada devait mettre en place des mécanismes officiels, de concert avec ses partenaires commerciaux, pour que les barrières non tarifaires puissent, au fil de leur évolution, être examinées et résolues dès que possible.

Les États-Unis et certains pays européens ont établi des comités de surveillance des barrières non tarifaires. Dans le domaine phytosanitaire, ils ont des équipes spécialisées qui s'occupent de vérifier ce qui se passe exactement, de déterminer les moyens de contourner les barrières, d'entrer dans les pays et de s'y positionner. Au Canada, nos ressources ne sont pas suffisantes. Nous recommandons au gouvernement canadien de prévoir des ressources humaines supplémentaires de façon à pouvoir se positionner en prévision de ce qui va se passer sur le marché européen. (André Coutu, président et chef de la direction, Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada, 28 mai 2015)

Recommandation 1 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada envisage d'établir un comité national mandaté de surveiller les barrières non tarifaires auxquelles se bute le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le marché international. Cette surveillance faciliterait les négociations visant l'élimination de ce type de barrières.

Les mesures sanitaires et phytosanitaires ont également été mentionnées comme étant un obstacle significatif aux exportations agroalimentaires. Plusieurs témoins ont questionné le fait que des ALE existants ou à venir ne permettent pas l'élimination de barrières techniques au commerce. De plus, selon Canada Porc International, certaines exigences vétérinaires et sanitaires ne sont pas toujours conformes aux normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), comme c'est le cas de la politique chinoise de tolérance zéro en matière de résidus de ractopamine dans la viande de porc. Selon des témoins, l'intérêt des ALE repose sur l'élimination des tarifs et des barrières techniques au commerce.

L'AECG contient l'engagement de la part de l'Europe d'éliminer le tarif applicable à une grande quantité de boeuf canadien, mais ce n'est que la moitié de ce qu'il faut pour que l'AECG profite au secteur du boeuf canadien. Il est absolument essentiel de régler la question des conditions techniques que doivent respecter les usines de transformation du boeuf pour pouvoir exporter leurs produits vers l'Europe pour que cet accord voie le jour. (John Masswhol, directeur, relations gouvernementales et internationales, Canadian Cattlemen's Association, 23 février 2016)

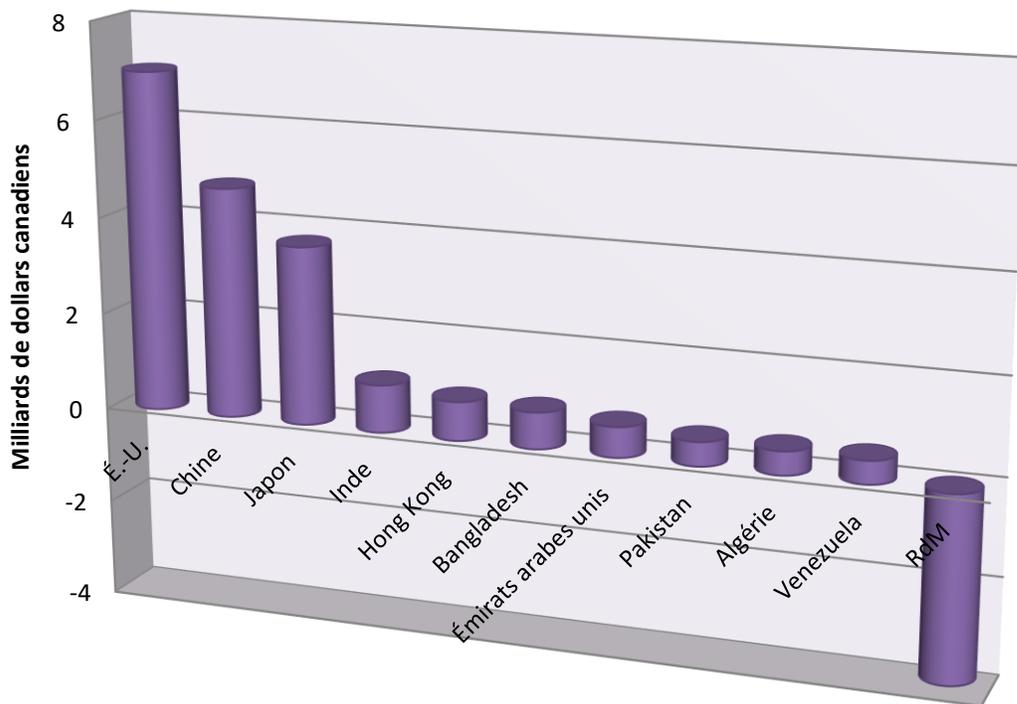


B. Diversification des marchés

1. Importance du marché américain

Il n'y a aucun doute que le marché américain demeure très important pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Figure 1 : Balances commerciales du Canada – Produits agricoles et alimentaires, 2015



Source : Innovation, Science et Développement économique Canada, Données sur le commerce en direct, Balances commerciales canadiennes.

Note : Reste du monde est abrégé sous la forme RdM

Le Comité a appris, par exemple, que 95 % des exportations canadiennes de pâtes alimentaires sont destinées aux États-Unis. Cette dépendance rend toutefois les secteurs exportateurs vulnérables aux fluctuations du dollar américain et aux perturbations imprévues des échanges commerciaux comme celles causées par les préoccupations d'ordre phytosanitaire. Pour réduire cette vulnérabilité, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) doit absolument maintenir de bonnes relations avec le U.S. Department of Agriculture, de l'avis des témoins.



Par exemple, il est avantageux d'entretenir de bonnes relations pour faciliter les affaires courantes, mais cela devient essentiel quand surviennent des problèmes susceptibles d'entraîner de graves perturbations commerciales, comme ce fut le cas pour la galle verruqueuse en 2014. Voilà un exemple des résultats que peuvent donner une bonne compréhension des considérations scientifiques et de bonnes relations entre l'ACIA et le ministère américain de l'Agriculture. (L'honorable Alan McIsaac, ministre de l'Agriculture et des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard, 14 mars 2016)

Les témoins ont aussi vu d'un bon œil la signature de certains accords d'équivalence, comme le Programme canadien de certification des serres, qui a été conclu avec les États-Unis dans le but de réduire des formalités administratives, et ainsi d'accélérer les exportations.

Tout en convenant que le marché américain revêt une grande importance et que les entreprises canadiennes veulent s'y maintenir, les témoins ont soutenu que le Canada aurait avantage à diversifier ses partenaires commerciaux – un objectif qu'il pourrait atteindre en signant de nouveaux ALE. Selon certains, la diversification des marchés pourrait renforcer la résilience et la compétitivité des entreprises canadiennes.

2. Conclusion d'un accord multilatéral par l'entremise de l'Organisation mondiale du commerce

Des témoins ont expliqué que l'application d'accords multilatéraux par l'entremise de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est avantageuse pour le Canada, car ces accords règlent certaines barrières non tarifaires. Par exemple, dans l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC, la référence aux normes du Codex Alimentarius permet aux États concernés de s'entendre sur une base de données portant sur les LMR, ce qui facilite le commerce entre les pays. Mais le Comité a appris que la mise à jour du Codex ne se fait pas assez vite pour tenir compte de nouveaux produits :

[...] étant donné la lenteur du processus du Codex, au moins cinq pays – Taïwan, la Corée du Sud, le Japon et deux ou trois autres – ont décidé d'élaborer leur propre système de limites maximales de résidus. Malheureusement, les chiffres qu'ils retiennent sont très différents des nôtres. (Craig Hunter, conseiller en recherche, Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario, 5 mai 2016)

Des témoins ont indiqué que, si l'information du Codex concernant les LMR était mise à jour assez rapidement, les États membres n'auraient pas besoin de créer leur propre système. De plus, les exigences seraient simplifiées, certaines barrières non tarifaires disparaîtraient et l'environnement du marché serait plus prévisible, ce qui aurait pour effet de faciliter le commerce entre les pays membres de l'OMC.

Ce n'est pas la première fois que cette question est soulevée. En 2014, le Comité avait recommandé, dans son rapport d'étude sur l'innovation agricole, que le gouvernement du Canada poursuive son travail au sein de la Commission du Codex Alimentarius afin de mieux harmoniser les LMR de pesticides et ainsi de faciliter l'élimination de barrières non tarifaires dans les domaines sanitaires et phytosanitaires. Dans sa



réponse, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il acceptait cette recommandation, ajoutant que Santé Canada participe activement aux initiatives sur les LMR en cours, tant au Canada qu'à l'étranger, en consultation avec les intervenants, et offre de l'aide à Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ces activités comprennent notamment la participation à la réunion conjointe pour l'examen des produits antiparasitaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la Santé et la participation en tant que responsable de la délégation auprès du Comité du Codex Alimentarius sur les résidus de pesticides. Par le truchement de ces activités, Santé Canada assure la coordination et la promotion des objectifs du Canada dans le cadre de l'établissement des normes internationales.

Par ailleurs, Santé Canada a entrepris l'analyse de nouvelles méthodologies scientifiques conçues pour simplifier encore plus les exigences relatives aux données exigées pour l'établissement de LMR. Les projets en cours devraient aussi contribuer à harmoniser les LMR applicables aux utilisations majeures et mineures des pesticides, et donc à minimiser les barrières qui nuisent au commerce international des produits agricoles.

À la lumière de ces informations :

Recommandation 2 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada fournisse, aux acteurs du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la liste des initiatives entreprises jusqu'à présent pour mettre à jour la base de données sur les LMR de la Commission du Codex Alimentarius, et qu'il communique cette information au Comité dans les six mois suivant le dépôt du rapport.

Des témoins ont estimé que l'OMC dispose de mécanismes de règlement des différends qui ont fait leurs preuves et que le Canada peut utiliser au besoin. Ils ont mentionné des exemples de cas où le Canada avait appliqué ces mécanismes pour contester les exigences américaines concernant l'Étiquetage indiquant le pays d'origine (EPO). Ce système de règlement des différends a certes ses avantages, mais le Comité a entendu dire qu'il était coûteux et que le processus pouvait être long. Ces défauts ne sont pas propres à favoriser la résolution rapide des différends et rendent les membres de l'industrie vulnérables. Pour cette raison, plusieurs témoins ont jugé important qu'un processus simplifié de règlement des différends de l'OMC soit mis en œuvre.

Recommandation 3 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires étrangers en vue de l'établissement d'un organe de règlement des différends plus efficace et moins coûteux, qui relèverait de l'Organisation mondiale du commerce.

Les accords multilatéraux conclus sous l'égide de l'OMC ont des avantages qui renforcent la compétitivité du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, mais le Comité a appris que les taux négociés



de la nation la plus favorisée tiennent compte d'environ 160 pays⁵. Les accords multilatéraux permettent donc simplement au Canada d'être sur un pied d'égalité avec les autres pays signataires; ils ne procurent pas aux entreprises canadiennes d'avantage concurrentiel sur leurs principaux rivaux. Les témoins ont donc encouragé le Canada à avoir recours aux accords bilatéraux et régionaux pour aider ses entreprises à obtenir un avantage concurrentiel sur les concurrents étrangers dans les marchés actuels et émergents.

3. Conclusion d'accords bilatéraux et régionaux

Des témoins ont dit au Comité que la conclusion d'accords bilatéraux et régionaux – comme l'Accord économique et commercial global (AECG) et le Partenariat transpacifique (PTP)⁶ – était essentielle à la compétitivité internationale du Canada, car les concurrents du Canada négocient sans relâche la réduction des tarifs douaniers dans les marchés d'exportation clés. Les témoins ont dit craindre que, s'il prenait du retard ou qu'il décidait de ne pas conclure d'ALE avec ses principaux partenaires commerciaux, le Canada se retrouverait en fâcheuse posture parce qu'il serait soumis à des tarifs douaniers plus élevés et qu'il risquerait de perdre son avantage concurrentiel dans certains marchés.

Les ALE ouvrent les marchés étrangers aux produits agricoles et agroalimentaires canadiens, mais l'inverse est aussi vrai. Dans le cas de l'AECG et du PTP, par exemple, il a été proposé d'ouvrir aux pays étrangers le marché des produits sous gestion de l'offre. Cela nuirait, dans une certaine mesure, à une partie des producteurs canadiens. La plupart des témoins ont cependant dit comprendre la nécessité de conclure des ALE et ont encouragé le Canada à poursuivre son travail dans ce sens.

Les PLC [Producteurs laitiers du Canada] sont favorables aux accords commerciaux. Permettez-moi de le répéter : nous sommes favorables aux accords commerciaux pourvu qu'ils n'aient pas un effet négatif sur les producteurs laitiers, parce que les producteurs laitiers canadiens ne devraient pas avoir à en faire les frais. (Wally Smith, président, Producteurs laitiers du Canada, 23 février 2016)

Étant donné que dans le cadre de certaines négociations, des concessions en matière d'accès au marché des produits sous gestion de l'offre ont été faites, des producteurs ont recommandé des façons dont le gouvernement du Canada pourrait aider à rétablir l'équilibre et à réduire l'effet global sur les secteurs sous gestion de l'offre. Ils ont notamment insisté sur l'importance d'avoir accès à des programmes d'indemnisation et sur la nécessité de résoudre les questions qui touchent, entre autres, la volaille de réforme et le lait diafiltré.

Les producteurs de poulet ont critiqué la hausse des importations de viande de poitrine de volaille de réforme⁷ des États-Unis. Ils ont souligné que les quantités de viande de poitrine de volaille de réforme qui sont importées au Canada sont plus grandes que celles qui sont produites aux États-Unis. Selon eux, ces importations sont frauduleuses.

⁵ Ces taux concernent les droits tarifaires normaux et non discriminatoires qui sont imposés aux importations. Ils ne comprennent pas les tarifs préférentiels prévus par les accords de libre-échange et d'autres mécanismes ou tarifs intra-contingents.

⁶ Ce rapport a été rédigé avant la signature du décret présidentiel mettant fin à la participation des États-Unis au Partenariat transpacifique.

⁷ Les Producteurs de poulet du Canada définissent la volaille de réforme comme étant de vieilles poules pondeuses.



Les volailles de réforme ne sont pas sur la liste de marchandises d'importation contrôlée, et elles peuvent donc entrer dans notre pays en franchise de droits. Il s'ensuit que lorsque les volailles arrivent à la frontière, elles sont miraculeusement inscrites dans la catégorie des volailles de réforme. Une fois arrivées dans notre pays, elles sont traitées dans une usine de transformation et d'emballage, et elles deviennent des poulets, ce qui leur permet d'entrer sur le marché canadien du poulet. (Dave Janzen, président, Producteurs de poulet du Canada, 4 février 2016)

Les témoins ont ajouté qu'il faudrait faire des vérifications à la frontière canado-américaine afin de limiter ces importations frauduleuses.

Le gouvernement doit mettre en œuvre la certification obligatoire de la viande de volaille et commencer à utiliser le test d'ADN élaboré par l'Université Trent pour distinguer poulet et volaille de réforme, et il doit aussi modifier la règle sur les mélanges définis de spécialité, pour assujettir aux contrôles d'importation les produits du poulet renfermant de la sauce. La solution est simple: il doit rétablir dans les tarifs douaniers les exigences sur la sauce et la cuisson contenues dans la liste des engagements négociés auprès de l'OMC. Cela cadre entièrement avec les droits et les obligations du Canada en matière de commerce international. (Dave Janzen, président, Producteurs de poulet du Canada, 4 février 2016)

M. Janzen a expliqué que la hausse des importations douteuses de volaille de réforme a fait baisser la production intérieure de presque 10 %. Selon Mike Dungate, directeur exécutif de Producteurs de poulet du Canada, le rétablissement de certaines mesures de contrôle des importations pourrait réduire les importations de poulet frauduleusement étiquetées – tout en continuant de permettre les importations de volaille de réforme légitime et certifiée – et redonner l'avantage aux producteurs canadiens.

L'importation d'isolats protéiques de lait – produit appelé habituellement le lait diafiltré – est un autre exemple d'enjeu souvent abordé par l'industrie laitière. Paul Gaunce, président des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick a expliqué que :

Le lait diafiltré est un gros problème pour l'industrie laitière, non seulement au Canada atlantique, mais aussi partout au pays. L'importation d'IPL, qui sont des isolats protéiques de lait ou des concentrés protéiques de lait, est passée d'approximativement 5 millions de kilos en 2005 à environ 40 millions cette année. (Paul Gaunce, président des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick, 14 mars 2016)

M. Gaunce a indiqué que les producteurs canadiens de fromage favorisent le lait diafiltré parce qu'il convient mieux à la fabrication du fromage que d'autres ingrédients du lait produits au pays. Il a également signalé que le Canada ne disposait pas, à l'heure actuelle, de la technologie nécessaire pour produire du lait



diafiltré, lequel doit donc être importé, surtout des États-Unis. Le Comité a aussi appris que le lait diafiltré n'est pas assujéti au *Tarif des douanes*, ce qui en rend l'importation moins coûteuse.

Pour remédier à la situation, les acteurs de l'industrie laitière s'affairent à élaborer des stratégies pour réduire les importations de lait diafiltré.

Les témoins ont fait savoir au Comité que, si on pouvait régler les problèmes tels que celui des importations de volaille de réforme, les concessions négociées dans les ALE causeraient moins de tort à certains secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire régis par la gestion de l'offre.

Recommandation 4 :

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Affaires mondiales Canada et le ministère des Finances Canada adoptent des mesures proactives comme des systèmes de certification ou des tests d'ADN afin d'empêcher les importations de poulet frauduleusement étiqueté, notamment au moyen d'inspections inopinées à la frontière canado-américaine.

Par ailleurs, les témoins se sont exprimés en faveur de la négociation d'accords d'équivalence bilatéraux et régionaux comme autre moyen de réduire les barrières non tarifaires et de faciliter l'accès aux marchés étrangers. Par exemple :

Pour avoir accès aux marchés étrangers, le Canada a négocié des accords sur l'équivalence avec ses partenaires commerciaux. Ces accords bilatéraux se fondent sur la reconnaissance mutuelle des normes et de la réciprocité en matière de produits biologiques. Nous avons maintenant conclu de tels accords avec les États-Unis, l'Union européenne, la Suisse, le Costa Rica et, depuis l'an dernier, le Japon. Le Canada est un chef de file dans la signature d'accords commerciaux concernant les produits biologiques. (Marie-Ève Levert, gestionnaire, Affaires internationales et réglementaires, Association pour le commerce des produits biologiques du Canada, 25 février 2016)

Les témoins ont estimé que le Canada, du fait d'être un membre fondateur d'accords régionaux tels que l'AECG et le PTP, acquiert non seulement des avantages concurrentiels dans l'immédiat, mais aussi dans l'éventualité où d'autres pays se joignent à ces mêmes accords.



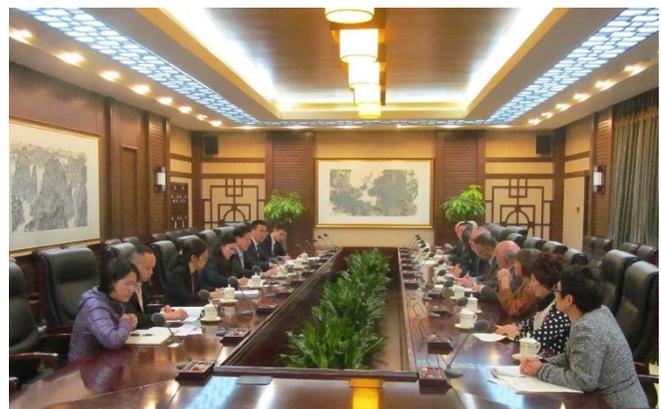
On s'attend à ce que d'autres pays se joignent un jour au PTP. Les modalités de cette participation seront définies par les membres initiaux de ce partenariat, y compris le Canada. Donc, si, par exemple, la Corée du Sud voulait s'y joindre, le Canada pourrait insister pour qu'elle accélère la réduction des tarifs, par rapport au calendrier prévu dans l'Accord de libre-échange Canada-Corée, de façon que cette réduction corresponde à ce qui se fait selon l'accord de libre-échange Corée-États-Unis. Cela réglerait tout de suite un de nos grands problèmes, qui vient du fait que nous avons signé des années après les États-Unis un accord de libre-échange avec ce pays. (James Laws, directeur général, Conseil des viandes du Canada, 18 février 2016)

4. Salubrité des aliments et traçabilité

Comme il a été mentionné au chapitre 1, des témoins ont fait valoir que les consommateurs, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, se soucient de la salubrité des aliments. Pour cette raison, de nombreux pays renforcent leurs programmes et leurs normes de traçabilité des aliments afin d'améliorer leurs systèmes de surveillance de la salubrité. Ron Bonnett, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, a fait remarquer que le Canada est à l'avant-garde de la traçabilité depuis des années. L'industrie a développé des systèmes de salubrité des aliments à la ferme qui sont aujourd'hui réputés. M. Bonnett a aussi dit que beaucoup d'autres pays ne disposent pas de programmes et de normes de traçabilité des aliments aussi efficaces que ceux du Canada, ce qui procure à notre pays un avantage sur le marché international. Dans la même veine, David McInnes, président-directeur général de l'Institut canadien des politiques agroalimentaires, a parlé en faveur de la traçabilité obligatoire du ranch à l'abattoir, dans le secteur du bœuf. Les Américains, qui sont les principaux concurrents des Canadiens dans ce secteur, n'ont pas un système similaire. En Chine, le Comité a noté les enjeux auxquels le pays est confronté pour assurer un maintien efficace du système de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires.

D'autres témoins ont cependant dit au Comité que les divers programmes canadiens de traçabilité devaient être améliorés pour qu'ils rivalisent avec les normes européennes. C'est le cas notamment de Sylvain Charlebois, doyen associé à l'Université de Guelph. Par ailleurs, de nombreux témoins ont rappelé que ce sont les producteurs et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement qui supportent le coût des programmes de traçabilité. Si les programmes coûtent cher à mettre en œuvre et à maintenir, le prix des produits risque donc d'augmenter.

Des témoins ont fait valoir que, pour qu'il puisse devenir un exportateur de produits agricoles et agroalimentaires de premier plan sur la scène mondiale, le Canada devra impérativement veiller à ce que tous ses produits, d'un océan à



Le Comité a rencontré le Directeur général adjoint du Département de coopération internationale, ministère de l'Agriculture, de la République populaire de Chine, durant sa mission d'étude pour discuter des problèmes d'accès aux marchés.



l'autre, satisfassent aux mêmes normes de traçabilité, de sorte qu'ils correspondent parfaitement à la marque Canada. C'est pourquoi il est essentiel d'harmoniser les normes canadiennes de traçabilité et les programmes connexes.

Un autre moyen de faire de la sensibilisation sur la question de la salubrité alimentaire est l'éducation. L'honorable Alan McIsaac, ministre de l'Agriculture et des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard, a dit qu'en parlant de l'agriculture à l'école, on pourrait sensibiliser la population à la production et à la provenance des aliments.

C. Positionnement des produits canadiens sur le marché international

1. Outils de marketing

L'outil de marketing international qui, de l'avis de nombreux témoins, s'avère d'une grande efficacité pour les produits agricoles et agroalimentaires est la marque Canada.

Je pense que le Canada est toujours perçu comme un fournisseur de produits de qualité dans les marchés mondiaux, et c'est certainement ce que nous souhaitons cultiver pour l'image de marque du Canada. Encore une fois, il s'agit d'un partenariat entre l'industrie et le gouvernement. (Keith Kuhl, président, Conseil canadien de l'horticulture, 4 décembre 2014)

La France aime beaucoup le logo du Québec. Le logo canadien, la feuille d'érable, nous permet de nous démarquer par rapport au sirop d'érable américain. Certains États américains savent que le sirop d'érable ne provient pas uniquement du Vermont, mais aussi du Canada. (Elliott Levasseur, vice-président, Conseil de l'industrie de l'érable, 31 mai 2016)

Les témoins ont fait l'éloge de la marque Canada, qui contribue, à leurs yeux, à distinguer les produits canadiens de ceux de leurs concurrents, et qui met en valeur la qualité canadienne. L'apposition d'une marque provinciale ne se révélerait pas aussi concluante que la marque Canada. Les témoins ont noté que la marque Canada et l'affichage de la feuille d'érable sur les produits aident à promouvoir les produits agricoles et agroalimentaires du pays dans les pavillons et les stands du Canada qui sont installés lors de salons tenus à l'étranger.

Le Comité a eu l'occasion de participer à l'un de ces salons, notamment le salon d'exposition alimentaire international, le FHC China, qui s'est tenu du 7 au 9 novembre 2016 à Shanghai en Chine. Le Comité a ainsi pu remarquer la manière dont les divers pays participants se sont démarqués tant par la diversité des produits offerts que par les différentes stratégies de marketing utilisées. Le Comité note que sur la scène



La marque Canada est une stratégie de marketing qui est appuyée par une majorité de parties prenantes du secteur agricole et agroalimentaire canadien.



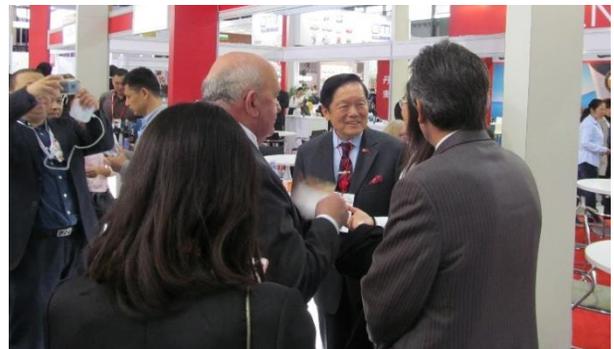
internationale et notamment dans des pays comme la Chine, les exportateurs canadiens font face à la compétition de pays issus des cinq continents. Afin de mieux se positionner sur les marchés internationaux comme celui de la Chine, le Comité a été heureux d'observer les efforts réalisés par les intervenants du secteur en partenariat avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour organiser des activités de promotion visant à mieux faire connaître les produits canadiens et la marque Canada sur la scène internationale. C'est ainsi que le Comité a également participé à Export Café, l'événement alimentaire Savour Canada, le lancement de la marque Canada Beef ou à des activités de démonstration culinaire. Ces différentes activités promotionnelles ont été l'occasion de constater la qualité et l'innocuité des produits agroalimentaires canadiens ainsi que les stratégies de différenciation de ces produits.



Le Comité a assisté au salon d'exposition alimentaire international, le FHC China, qui a eu lieu à Shanghai en novembre 2016.

Mis à part la marque Canada, les témoins ont attiré l'attention sur des stratégies interprovinciales complémentaires qui sont conçues pour promouvoir les produits canadiens à l'étranger. C'est ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard cherche à élaborer, conjointement avec les autres provinces, et le gouvernement fédéral, un programme de stratégie de marché canadien global afin de tirer parti des nouveaux accords commerciaux.

Ces activités commerciales sont perçues comme des exemples de partenariats réussis entre l'industrie et le gouvernement, mais la Chambre de commerce du Canada a indiqué qu'il fallait renforcer la marque Canada. Ses représentants ont avancé que les membres de l'industrie pourraient s'inspirer de la marque australienne « True Aussie » afin de mieux faire profiter les autres produits canadiens du rayonnement de la marque Canada. Grâce à sa participation au FHC China, le Comité note toutefois que certaines provinces comme la Colombie-Britannique ou la Nouvelle-Écosse ont su profiter de la marque Canada pour exhiber la vaste gamme de produits agroalimentaires que les intervenants de ces provinces sont en mesure d'exporter.



Des membres du Comité ont discuté avec des exposants canadiens au salon d'exposition alimentaire international, le FHC China, qui a eu lieu à Shanghai en novembre 2016.



Les Canadiens doivent se compléter au lieu de se faire concurrence. Par exemple, pouvons-nous utiliser les moules de l'Île-du-Prince-Édouard pour faire la promotion du bœuf de l'Ontario au Japon? Pouvons-nous utiliser le porc du Manitoba et les vins de la Colombie-Britannique pour faire la promotion de l'expertise de l'Île-du-Prince-Édouard en matière d'entretien des turbopropulseurs en Europe, ou encore ajouter le fromage de l'Île-du-Prince-Édouard aux fruits de mer exportés à Singapour par Terre-Neuve-et-Labrador? À titre d'exemple, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario viennent de mener une mission commerciale conjointe en Inde. Nous avons travaillé et voyagé ensemble pour promouvoir les atouts de nos provinces. (L'honorable Alan McIsaac, ministre de l'Agriculture et des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard, 14 mars 2016)

Recommandation 5 :

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral, conjointement avec les provinces et les territoires, facilite l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de stratégie de marché canadien global, qui renforcerait la marque Canada.

2. Innovation et adaptation aux demandes des consommateurs

Les témoins ont insisté sur l'importance d'innover et de s'adapter rapidement et sans relâche aux demandes des consommateurs, qui évoluent constamment.

De grandes entreprises alimentaires, comme les Restaurants McDonald, prennent également des mesures en réponse aux tendances de consommation en définissant de nouvelles normes de viabilité environnementale en association avec la Table ronde canadienne sur le bœuf durable et des projets pilotes en Alberta. (L'honorable Oneil Carlier, ministre de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta, 19 mai 2016)

En outre, le Comité a constaté un exemple d'innovation proactive lors de son passage au Centre d'excellence du bœuf canadien, à Calgary (Alberta). Ses membres ont alors vu comment le Centre tente – au moyen de l'excellence culinaire et de la valorisation de la marque – d'influencer proactivement les tendances de la consommation et de créer des marchés pour les produits de bœuf canadiens nouveaux et novateurs, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Depuis son ouverture, le Centre a généré des retombées commerciales estimées à 145 millions de dollars.





3. Marchés de niche

La réduction ou l'élimination des barrières tarifaires par le biais des ALE ne suffit pas toujours pour permettre aux produits agricoles et agroalimentaires canadiens de faire leur place dans certains marchés étrangers où la concurrence est féroce. Il n'empêche que les témoins voient les ALE comme des moyens utiles pour percer les nouveaux marchés de niche.

Avec le PTP, le processus d'accès aux marchés à créneaux sera certainement plus rapide. Les agriculteurs canadiens fournissent des produits de marchés de créneaux comme le soya non génétiquement modifié, les lentilles et les pois, et ils le font bien. Nous pouvons faire n'importe quoi. C'est d'après moi un avantage énorme. (Markus Haerle, vice-président, Producteurs de grains de l'Ontario, 16 février 2016)

Non seulement les ALE aident-ils les produits canadiens à pénétrer les marchés de masse, ils favorisent aussi leur présence dans les marchés de niche, qui sont plus petits mais qui ont une grande valeur.

Nous nous tournons vers les produits de créneau. Nous produisons le meilleur vin de glace au monde, en petits volumes, mais à un prix conséquent. C'est un marché très rentable pour nous. Nous pouvons répondre à la demande de la plupart des marchés. (Dan Paszkowski, président et chef de la direction, Association canadienne des vignerons, 10 mars 2015)

Le Comité a appris cependant que les entreprises qui souhaitent se maintenir dans les marchés de niche doivent surmonter certaines difficultés. Parce que les volumes ou les quantités de produits expédiés vers ces marchés sont limités, les entreprises ne peuvent pas profiter des économies d'échelle. Ces marchés ne se révèlent donc, parfois, pas assez rentables – même en l'absence de barrières commerciales.

Cela dit, certains marchés à créneaux potentiellement lucratifs n'ont pas encore – pour d'autres raisons – été exploités. Par exemple, le Comité a appris que l'Allemagne pourrait être un marché très intéressant pour l'industrie acéricole. Si les consommateurs allemands savaient comment utiliser le sirop d'érable, on pourrait en augmenter les ventes. Les producteurs et les transformateurs canadiens de sirop d'érable sont généralement de petites entreprises, et ils n'ont pas la capacité voulue pour informer les consommateurs sur l'utilisation de leurs produits, ce qui laisse le marché ouvert aux concurrents. Ils ont convenu de la nécessité d'intensifier les efforts de promotion pour que les produits acéricoles se rendent sur la table des consommateurs européens.

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire s'emploie également à transformer les marchés de niche en marchés de masse. Pour ce faire, il travaille à développer le potentiel inhérent de certains marchés de niche et à se préparer à répondre à la demande croissante créée par les ALE. Les accords d'équivalence – comme la reconnaissance mutuelle des normes de production biologique – contribuent à réduire les barrières commerciales et à positionner les producteurs canadiens de manière à ce qu'ils soient prêts à satisfaire aux demandes des consommateurs lorsqu'un marché de niche se développe.

CHAPITRE TROIS : LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORISANT L'ACCÈS DU SECTEUR CANADIEN DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE AUX MARCHÉS

Le Comité remarque que, en dépit des défis auxquels ils font face, les producteurs et les transformateurs agroalimentaires sont capables d'adopter les stratégies et de procéder aux investissements nécessaires pour s'adapter à l'environnement changeant et concurrentiel des marchés étrangers. Comme l'ont cependant signalé certains témoins, les acteurs canadiens de l'agroalimentaire ont besoin d'un environnement favorable qui les aide à pénétrer ces marchés. Or, les ALE ne peuvent à eux seuls créer cet environnement.

Autrement dit, un accord commercial, même si, comme l'AECG, il donne au Canada l'avantage du premier arrivé, peut nous mettre sur la bonne voie, mais ne nous permettra pas d'avancer. Ce qui permet aux entreprises d'avancer, ce sont une chaîne d'approvisionnement concurrentielle comprenant des usines modernes de calibre mondial, la main-d'œuvre, des institutions financières compétentes et ainsi de suite. Dans le secteur public, ce sont des organisations commerciales très compétentes qui travaillent en étroite collaboration avec ceux qui prennent les décisions en matière d'économie nationale, car ces décisions ont une incidence sur notre compétitivité. Ça signifie des moyens de transport et de télécommunications modernes. Cela signifie l'élimination des obstacles réglementaires intérieurs qui nuisent à notre compétitivité. (Rory McAlpine, vice-président principal des relations gouvernementales et industrielles, Aliments Maple Leaf, 10 mars 2015)

A. Capacité de production concurrentielle

1. Capacité de transformation

La disponibilité des terres et des ressources naturelles offre des perspectives de croissance pour le secteur canadien de l'agriculture. Comme l'ont souligné certains témoins, le Canada est connu pour l'importance relative de la valeur de ses exportations de produits agricoles par rapport à celles des produits transformés. Cela s'explique, selon certains, par la capacité de transformation relativement restreinte du Canada. Le secteur canadien de la transformation des aliments et boissons, par exemple, qui est le premier secteur manufacturier du pays au chapitre de la valeur de la production, est composé à 90 % environ des petites et moyennes entreprises (PME), c'est-à-dire d'entreprises de moins de 100 employés. En outre, Exportation et développement Canada rapporte que 80 % de ses clients qui ont des activités d'exportation et d'investissement à l'étranger sont considérés comme des PME.

La taille relativement petite des entreprises dans le secteur de la transformation agroalimentaire canadien peut s'expliquer par divers facteurs, notamment le manque d'investissement des multinationales au Canada, le manque de structures d'abattage du fait de l'importance des coûts pour l'obtention de certificats d'inspection fédérale et du coût de construction élevée, le coût élevé de la main-d'œuvre et le manque d'accès à la main-d'œuvre qualifiée.



Selon des témoins, la petite taille des entreprises de transformation canadiennes contribue à expliquer la faiblesse de leur productivité et leur capacité à offrir des produits à des coûts compétitifs sur le marché international. L'augmentation de la taille des entreprises et des volumes exportés est nécessaire pour non seulement bénéficier d'économie d'échelles et permettre aux producteurs de rester compétitifs sur le marché international, mais également pour satisfaire à l'accroissement de la demande potentielle issue de marchés comme la Chine, le PTP ou l'Union européenne.

Nous avons besoin d'acquérir un volume significatif. Pour entrer dans les plus grandes régions de Chine, il faudra être plus gros. Nos entreprises doivent prendre de l'expansion, mais c'est essentiel de toute façon. (Ted Bilyea, président du conseil d'administration, Institut canadien des politiques agroalimentaires, 14 mai 2015)

À cet effet, les intervenants du secteur de la transformation ont souvent identifié l'investissement dans l'infrastructure de production comme un moyen d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises du secteur; l'accès adéquat et constant au capital d'investissement serait un moyen d'améliorer l'investissement dans ce secteur. Comme le note Martin Lavoie, directeur, Politiques, innovation et fiscalité des entreprises des Manufacturiers et Exportateurs du Canada, le gouvernement fédéral devrait faciliter l'accès des PME aux garanties de prêts qui faciliteraient l'investissement dans les technologies de production comme la robotique industrielle.

Nous croyons aussi que le gouvernement fédéral doit songer à offrir des garanties de prêts et d'autres mécanismes de financement aux PME qui cherchent à financer des systèmes d'automatisation et de robotique pour leur usine. [...] Nous devons trouver une façon d'offrir des garanties de prêts de sorte que le secteur privé assume ses responsabilités et accorde plus de financement. (Martin Lavoie, directeur, Politiques, innovation et fiscalité des entreprises, Manufacturiers et Exportateurs du Canada, 4 juin 2015)

Les activités de recherche et développement (R-D) sont vues comme un moyen d'améliorer la productivité des entreprises. À cet effet, les investissements en R-D dans le secteur manufacturier, incluant celui de la transformation, représentent 5 % des dépenses de tout le secteur privé. Des témoins ont toutefois regretté le manque de soutien fédéral dans le financement des activités de recherche des PME. L'accès aux programmes gouvernementaux de financement en R-D demeure par conséquent un défi à surmonter. Le Programme de crédit d'impôt de l'Agence du revenu du Canada⁸ n'offre pas d'incitatifs fiscaux pour de telles activités qui pourtant permettraient aux entreprises, en particulier celles de petites tailles, de financer la recherche dans ce domaine tout en respectant les critères de l'Organisation mondiale du Commerce en matière de soutien interne de la boîte verte⁹.

⁸ Crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental

⁹ Selon l'Organisation mondiale du commerce, il s'agit de subventions ayant des effets de distorsion nuls ou minimes sur les échanges internationaux.



De plus, les entreprises du secteur privé ne bénéficient pas de systèmes de prélèvement pour le financement des activités de R-D de nouveaux produits. Selon Allan Paulson, président de l'Institut canadien de science et technologie alimentaires, la raison expliquant l'absence de ces systèmes de prélèvement similaires à ceux observés dans le secteur agricole, s'explique par un manque de coordination au sein des entreprises du secteur de la transformation. Il leur est donc difficile d'atteindre la capacité financière suffisante pour couvrir 50 % des frais admissibles de certains programmes de R-D financés par le cadre Cultivons l'avenir 2. Ce manque de coordination est aussi un facteur limitatif dans l'identification de priorités de recherche étant donné que les axes de recherche varient selon la taille des entreprises.

Le Comité note également que le secteur privé est confronté au défi de transfert de technologie. Le syndrome de la vallée de la mort auquel les entreprises agricoles font face et qui avait d'ailleurs été soulevé durant l'étude sur l'innovation agricole, entreprise entre 2011 et 2014, demeure un enjeu pour le secteur privé.

Si vous comparez le coût du brevetage des innovations universitaires aux recettes générées par ces brevets, les dépenses l'emportent sur les profits. À quoi cela sert-il alors? Nous semblons incapables de transposer dans le secteur privé tous ces bons résultats issus de la recherche gouvernementale et universitaire. (Martin Lavoie, directeur, Politiques, innovation et fiscalité des entreprises, Manufacturiers et Exportateurs du Canada, 4 juin 2015)

Une suggestion pour surmonter ce syndrome serait d'adopter un programme d'incitatif fiscal similaire à ceux observés dans des pays comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas et qui mettent l'accent sur la baisse des coûts salariaux et autres dépenses liés à des activités telles que la réalisation de prototypes ou d'équipements de recherche. Ce programme permettrait de faciliter la commercialisation de brevets et le transfert de technologie vers le secteur privé.

Les témoins reconnaissent que des programmes tels que ceux établis par FedDev Ontario existent au niveau provincial pour faciliter le financement des activités de R-D. Toutefois, la lenteur de l'administration des fonds de ce type de programme ainsi que leur manque de flexibilité sont des entraves qui empêchent le secteur de bénéficier pleinement de ces programmes.

Même si l'accès des PME aux programmes de financement demeure un défi, le Comité est heureux de remarquer que certaines entreprises, notamment les membres de l'Alberta Food Processing Association, ont pu automatiser des procédés de transformation grâce à des programmes offerts par le cadre Cultivons l'avenir 2. L'automatisation a permis d'améliorer la productivité de ces entreprises tout en compensant le manque d'effectifs et le coût jugé élevé de la main-d'œuvre. De plus, le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Affaires mondiales Canada, offre des programmes de financement comme le Programme canadien de l'innovation internationale. Ce Programme appuie les partenariats de recherche et développement industriels et les activités de jumelage entre les entreprises canadiennes – en particulier les PME – et les partenaires étrangers en vue d'améliorer la commercialisation de leurs produits tout en facilitant l'accès de ces produits au marché international.



Toutefois ce Programme, livré en partenariat avec le Programme d'aide à la recherche disponible du Conseil national de recherches Canada n'est disponible que pour un nombre restreint de pays à savoir le Brésil, la Chine, l'Inde, Israël et la Corée du Sud.

Plusieurs témoins ayant mentionné l'importance de la collaboration et du partenariat au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire, le Comité est d'avis que ce type de programme pourrait constituer un atout majeur pour les entreprises canadiennes. Le Comité remarque toutefois, sur la base des témoignages reçus, que les fonds disponibles ne sont pas toujours suffisants pour combler la demande du secteur, par conséquent :

Recommandation 6 :

Le Comité recommande que :

- **Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, augmente les fonds disponibles des programmes de recherche et développement afin de combler la demande issue du secteur manufacturier en mettant l'accent surtout sur les petites et moyennes entreprises;**
- **L'Agence du revenu du Canada et Innovation, sciences et développement Canada encouragent les activités de recherche et de commercialisation de nouvelles technologies des PME en améliorant l'accès de ces entreprises aux incitatifs fiscaux;**
- **Des programmes tels que le Programme canadien de l'innovation internationale couvrent un nombre plus important de pays afin de refléter les accords existants et potentiels impliquant le Canada.**

Le Comité est d'avis que les activités de recherche et développement devraient être encouragées au sein des PME; or des programmes comme le Crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) exclus, parmi les dépenses admissibles, des dépenses en capital. Ceci a pour effet d'entraver l'adoption de technologies de fabrication adaptatives et de systèmes robotiques automatisés à des fins de recherche et développement.

Recommandation 7 :

Le Comité recommande que le crédit d'impôt offert dans le cadre du Programme de la recherche scientifique et le développement expérimental soit amélioré afin de faciliter l'adoption de technologies pour des fins de recherche et développement au sein des entreprises agroalimentaires, en particulier des petites et moyennes entreprises.



Le Comité remarque également que le manque d'abattoirs agréés par le gouvernement fédéral dans certaines provinces des Maritimes est un enjeu de taille pour l'exportation des produits transformés en provenance de ces provinces. Des témoins ont indiqué que des études de faisabilité étaient en cours de réalisation afin d'estimer la recevabilité financière de ce type de projets. D'autres secteurs de production de viande, comme l'agneau, ont de la difficulté à financer la construction et le maintien d'établissements de viandes agréés par le gouvernement fédéral en Ontario ou dans d'autres provinces en raison des coûts de certification élevés. Le Comité reconnaît que le gouvernement fédéral ne peut dicter au marché les alternatives économiques viables à suivre, toutefois, le Comité constate que le gouvernement fédéral a déjà eu à contribuer à la mise en œuvre de plans d'affaires pour des projets visant à améliorer le fonctionnement des usines de transformation de la viande inspectées par le gouvernement fédéral et ce par l'entremise du Programme d'amélioration de l'abattage. Toutefois ce Programme, offert par Agriculture et Agroalimentaire Canada, a pris fin le 31 mars 2012. Étant donné l'ouverture du Canada sur le commerce international et les actions prises pour ratifier les ententes commerciales impliquant le Canada, le Comité est d'avis que les efforts mis pour faciliter l'accès au marché devraient concerner toutes les régions du Canada en tenant compte de leur potentiel de production, par conséquent :

Recommandation 8 :

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral renouvelle le Programme d'amélioration de l'abattage afin d'augmenter la capacité d'abattage des établissements de viandes agréés par le gouvernement fédéral selon les besoins du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Le manque de capacité de transformation s'observe aussi pour les secteurs des petits fruits ou de certaines graines oléagineuses comme les graines de tournesol. Ces secteurs se trouvent donc être des exportateurs nets de produits primaires. La création et l'exportation de produits à valeur ajoutée contribueraient à améliorer la rentabilité de ces productions. Si la demande le justifie, la mise en place de programmes similaires au Programme d'amélioration de l'abattage pourrait être un atout pour ces secteurs.

2. Capacité de production agricole

La disponibilité des terres agricoles et des ressources additionnelles procure au Canada un avantage compétitif lui permettant d'offrir des produits agricoles à des prix avantageux. Néanmoins, certaines provinces font face à des problèmes de sous-utilisation de la capacité de transformation pour des productions comme le bœuf, le porc ou le sucre en raison des conditions de marché relativement peu favorables. Des organisations comme la Canadian Cattlemen's Association, Manitoba Pork ou l'Institut Canadien du Sucre ont souligné que les ententes commerciales impliquant le Canada peuvent générer un accroissement potentiel pour la demande en produits canadiens ce qui pourrait créer des conditions de marché propices à la croissance de la production tout en permettant au secteur de rester compétitif et rentable.



Cette croissance de la production requiert, selon certains témoins, des efforts de recherches agronomiques. Ces efforts amélioreraient les rendements des cultures et les performances zootecniques en production animale, créeraient de nouvelles variétés de cultures adaptées aux divers microclimats canadiens, amélioreraient la qualité du sol et permettraient de mieux gérer les organismes nuisibles.

Les producteurs investissent déjà dans les activités de recherche et développement en coordonnant leurs efforts au sein de leur chaîne de production ou en partenariat avec les gouvernements fédéral et provinciaux grâce au Programme Agri-innovation et à la mise en œuvre de plans de croissance à l'échelle provinciale. Cependant selon certains témoins, la réduction de la capacité de recherche publique pourrait nuire aux avancés scientifiques observés dans le domaine agricole. En effet, les témoins ont observé le non-renouvellement des départs à la retraite des chercheurs et la fermeture de station de recherche. Les témoins ont mentionné l'importance d'améliorer la capacité de recherche surtout pour les petites productions comme le bleuets, l'avoine, le lin ou l'orge en raison de la faiblesse des investissements privés dans ces secteurs. En effet, des témoins ont observé que les investissements privés se concentrent surtout dans les cultures commerciales comme le canola, le blé ou le maïs.

Ainsi à l'approche du renouvellement du cadre stratégique agricole, des suggestions ont été faites afin de mieux soutenir la capacité de production du secteur. Les intervenants du secteur aimeraient que certains programmes du cadre Cultivons l'avenir 2 soient révisés en considérant des programmes d'assurance de mortalité en production animale ou des programmes de gestion des risques. La couverture des programmes de gestion des risques tels qu'Agri-Stabilité ou Agri-Investissement devrait être augmentée afin de revenir au niveau qui avait été établi dans le cadre Cultivons l'avenir.

Malgré la reconnaissance de l'importance des activités de recherche par les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire, le Comité déplore que la baisse de la capacité de recherche fédérale se poursuive. Lorsque le Comité entreprenait son étude sur l'innovation agricole, des témoins avaient mentionné que « l'investissement public est utile dans des domaines où les retombées économiques sont incertaines. Ainsi les connaissances acquises durant la réalisation de ces travaux de recherche fondamentale pourraient servir de base à de futures solutions et découvertes »¹⁰. Également, Agriculture et Agroalimentaire Canada a reconnu que les investissements publics en recherche et développement dans le secteur agricole et agroalimentaire représentent une source critique pour l'innovation et la croissance de la productivité; toutefois les dépenses publiques en recherche n'ont cessé de baisser depuis 2010-2011¹¹.

¹⁰ Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, [L'innovation Agricole : un élément clé pour nourrir une population en pleine croissance](#), rapport, juin 2014.

¹¹ Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien*, 2016.



Par conséquent :

Recommandation 9 :

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada entreprenne tous les efforts nécessaires afin d'offrir une capacité de recherche qui répond adéquatement au besoin du secteur agricole et agroalimentaire canadien, et ce, à travers la disponibilité de ses infrastructures de recherche, de son personnel de recherche ainsi que du financement accordé à la recherche.

La lutte contre les organismes nuisibles demeure un enjeu aussi bien pour l'amélioration des rendements que pour le maintien de la qualité. Bien que les intervenants du secteur adoptent les pratiques de lutte intégrée ou les normes de production biologique visant à réduire l'utilisation de produits chimiques, l'usage contrôlé de pesticides demeure nécessaire.

Nous utilisons des programmes permettant de prédire l'évolution des espèces nuisibles en fonction des conditions météorologiques actuelles, et nous pulvérisons nos pesticides quand c'est approprié, à intervalles quotidiens ou hebdomadaires. Nous faisons la même chose pour les insectes. Donc, nous en utilisons aussi peu que possible [...]. Même les producteurs de produits biologiques utilisent des pesticides. Leurs organismes de certification leur fournissent une liste des produits qu'ils peuvent utiliser, et ils doivent la respecter. (Craig Hunter, conseiller en recherche, Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario, 5 mai 2016)

Le manque d'accès opportun à ces pesticides peut constituer un désavantage compétitif face à des concurrents comme les États-Unis. C'est la raison pour laquelle certains producteurs ont exprimé leur frustration lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'accéder à des outils de protection de cultures auxquels leurs compétiteurs américains ont droit, et ce, en raison des différences dans les processus d'approbation des pesticides.

Les différences liées à notre processus d'approbation des pesticides ont longtemps été une source de mécontentement pour le secteur agricole. Les producteurs américains ont accès à de nombreux produits antiparasitaires auxquels les producteurs canadiens n'ont pas accès, et ce, même si des produits cultivés à l'aide de ces produits antiparasitaires peuvent être importés au Canada. L'accès des producteurs américains à des produits antiparasitaires plus efficaces et bien souvent plus abordables n'est qu'un exemple illustrant en quoi une réglementation non harmonisée mène à des règles non équitables qui désavantagent les producteurs canadiens. (John Byland, président, British Columbia Landscape & Nursery Association, 18 mai 2016)



Durant la comparution des officiels de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le Comité a appris que Santé Canada, l'ACIA, et la U.S. Food and Drug Administration avaient signé, en mai 2016, une entente de reconnaissance des systèmes de sécurité sanitaire afin de reconnaître que les aliments sont essentiellement produits et inspectés de la même façon dans les deux pays. Rappelons que cette entente de reconnaissance a été signée dans le cadre de la coopération établie par le Conseil de coopération en matière de réglementation. De plus, L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada travaille avec les États-Unis et le Mexique au sein du Groupe de travail technique de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) sur les pesticides. L'ARLA œuvre également au sein du Groupe de travail sur les pesticides de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). L'objectif de ces concertations est d'établir les bases de démarches scientifiques harmonisées relatives aux exigences en matière de données, et d'élaboration de documents d'orientation et d'outils. Les démarches entreprises au sein du Groupe de travail technique de l'ALÉNA sur les pesticides et au sein du Groupe de travail sur les pesticides de l'OCDE ont ainsi pu mener à la mise sur pied d'un programme d'examen scientifiques conjoints. Ainsi tout demandeur peut présenter une seule demande, contenant les mêmes données scientifiques, à tous les pays qui participent à ces cadres d'examen conjoint. Également, pour ce qui est des pesticides existants, un examen accéléré a été mis en place par l'ARLA afin d'homologuer les produits déjà approuvés dans d'autres pays.

Le Comité constate donc que des efforts sont mis en œuvre par le gouvernement canadien pour harmoniser sa réglementation sur l'approbation des pesticides. Le Comité invite le gouvernement à poursuivre ardemment ces efforts afin d'augmenter le nombre de pesticides homologués au Canada pour un usage agricole au terme d'un examen conjoint mené avec les États-Unis ou d'autres pays membres de l'OCDE. Déjà en 2013, le Comité apprenait que 75 % des nouveaux produits chimiques avaient été homologués en utilisant cette voie¹². Toutefois, le Comité a appris que certains pesticides comme le Fipronil ne sont pas autorisés au Canada alors que ce type de produits continue d'être autorisé aux États-Unis.

Recommandation 10 :

Le Comité recommande que Santé Canada augmente le nombre de pesticides homologués de manière conjointe avec les principaux pays partenaires du Canada afin d'améliorer la compétitivité des producteurs canadiens sur la scène internationale tout en ne nuisant pas à la santé humaine et végétale, et à l'environnement.

Craig Hunter, conseiller scientifique auprès de l'Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association a indiqué que l'ARLA avait pris la décision de réévaluer plusieurs fongicides et que cette réévaluation a mené à la proposition d'une interdiction d'un fongicide utilisé dans la production de bleuets. Le processus de réévaluation de pesticides fait partie du Programme de réévaluation qui vise à évaluer les substances actives des pesticides et leurs utilisations connexes en se fondant sur de nouvelles

¹² Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, [L'innovation Agricole : Un élément clé pour nourrir une population en pleine croissance](#), rapport, juin 2014.



données et de nouveaux renseignements afin de déterminer si l'homologation des substances actives est encore acceptable. De plus, les propositions issues de la réévaluation sont soumises à des fins de consultations publiques. À cet effet, le Comité demande que toute décision soit prise en tenant compte des renseignements scientifiques soumis par les intervenants du secteur.

Du côté de la production animale, les pratiques de gestion de biosécurité à la ferme ont également été invoquées comme un facteur d'aide au maintien de la capacité de production. Plusieurs productions animales participent d'ailleurs à des protocoles nationaux de biosécurité. Toutefois l'intégration de la production à l'échelle nord-américaine, comme c'est le cas de la production porcine, nécessite parfois d'accroître les efforts des intervenants et des gouvernements fédéral et provinciaux pour contenir la propagation de maladies entre les fermes. Des témoins ont ainsi mentionné l'apparition de la diarrhée épidémique porcine (DEP) aux États-Unis, ses effets sur la réduction de la production américaine en raison du taux de mortalité élevé dans les pouponnières, et des actions entreprises par l'ACIA et les gouvernements provinciaux pour limiter la propagation du virus dans les fermes d'élevage canadiennes. Vu que la maladie est endémique, et étant donné les efforts entrepris par les intervenants pour se conformer au protocole de biosécurité, établi par l'ACIA pour limiter l'introduction de la maladie au Canada, des témoins ont regretté le changement réglementaire apporté par l'ACIA. En effet, en octobre 2015, l'Agence a décidé de retirer le protocole d'urgence temporaire qui requerrait qu'au Manitoba les camions vides ayant transporté des porcs soient inspectés et nettoyés lorsqu'ils revenaient des États-Unis.

Comme l'a fait remarquer Paul Mayers, vice-président à la Direction générale des politiques et des programmes de l'ACIA, le protocole d'urgence temporaire avait été mis en place afin de répondre aux inquiétudes des producteurs manitobains concernant le niveau sanitaire de l'eau recyclée qui était utilisée pour nettoyer les camions aux États-Unis. Toutefois, les résultats scientifiques obtenus ont relevé l'absence de preuves indiquant que l'eau recyclée n'était pas efficace lorsqu'utilisée à une température de plus de 60 degrés et avec un désinfectant. De plus, le DEP ne faisant pas partie de la liste des maladies à déclaration obligatoire pour les animaux terrestres au Canada et de la liste à déclaration obligatoire établie par l'OIE, la gestion des pratiques de biosécurité relève donc des provinces. M. Mayers a aussi rajouté que des cas de DEP avaient été signalés au Manitoba durant la mise en œuvre du protocole d'urgence temporaire.

Étant donné les impacts négatifs que la présence de maladies peut causer à la productivité et à la rentabilité des opérations animales, le Comité est heureux de constater le suivi par les intervenants de normes nationales de biosécurité ainsi que de protocoles de biosécurité au niveau provincial. À ce titre, le Comité encourage le gouvernement fédéral et les provinces à poursuivre leur collaboration afin de limiter l'introduction de maladies dans les élevages canadiens.

3. Autres enjeux pour les deux secteurs

a. Modernisation de l'infrastructure

Plusieurs témoins des secteurs de la transformation et de la production agroalimentaires ont souligné le besoin d'investir dans les facteurs de production en modernisant les infrastructures.



Nos bâtiments vieillissent, et nos entreprises ont besoin d'un réinvestissement important pour leur garantir une efficacité durable. (Bill Wymenga, vice-président, Conseil canadien du porc, 18 novembre 2014)

[...] les usines et les bâtisses du secteur commençaient à être très vieilles et que cela mettrait possiblement un frein à la modernisation des équipements. On n'intègre pas des équipements d'une valeur de 2 millions de dollars dans une vieille bâtisse qu'il faudra rénover. (Martin Lavoie, directeur, Politiques, innovation et fiscalité des entreprises, Manufacturiers et Exportateurs du Canada, 4 juin 2015)

Les intervenants ont besoin d'avoir accès aux emprunts pour financer la modernisation de ces infrastructures. Selon certains témoins, le Programme de paiements anticipés¹³ n'est pas suffisant pour faciliter l'accès à ce financement. En effet, ce Programme qui permet d'obtenir des avances allant jusqu'à 400 000 dollars par année permet de répondre à des besoins financiers liés notamment aux coûts des intrants agricoles, aux obligations financières immédiates et aux coûts de la mise en marché des produits.

Des témoins ont reconnu l'existence du Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* qui facilite l'accès à des prêts d'un montant maximal de 500 000 dollars pour l'achat de terres et la construction ou la rénovation de bâtiments. Toutefois, ils ont mentionné que des améliorations devraient être apportées à ce programme pour en accroître son efficacité sans pour autant faire des suggestions sur les moyens d'apporter de telles améliorations. Durant sa comparution, Bill Wymenga, vice-président du Conseil canadien du porc avait mentionné que l'organisation était en train de déterminer comment le Programme pouvait être amélioré afin de mieux soutenir les producteurs.

Dans le secteur de la transformation, des témoins ont mentionné la disponibilité de financement pour les entreprises canadiennes qui ont des projets d'expansion de leurs exportations.

[...] nous finançons les entreprises canadiennes qui ont des projets d'expansion de leurs exportations. Ce financement prend la forme de garanties bancaires canadiennes. Il vise également des entreprises canadiennes qui ont d'importants contrats à l'exportation ou qui ont des investissements à l'étranger. (Johane Séguin, vice-présidente, Extraction et Ressources, Exportation et développement Canada, 6 novembre 2014)

Toutefois, des témoins ont relevé les problèmes de financement auxquels certaines entreprises – en particulier les PME ou les entreprises en démarrage – sont confrontées. Elles manquent parfois de garanties pour obtenir des prêts ou renouveler leurs prêts.

¹³ Il s'agit d'un programme fédéral de garantie d'emprunt qui permet aux producteurs d'avoir accès plus facilement à des avances de fonds à faible taux d'intérêts,



b. Problème d'accès à la main-d'œuvre

La majorité des témoins entendus sur la question de la main-d'œuvre ont indiqué leur difficulté à accéder à la main-d'œuvre qualifiée malgré les offres salariales proposées sur le marché, les possibilités de formation ou l'aide financière pour faciliter la relocalisation de celle-ci. Certains, notamment dans le secteur de l'abattage, ont indiqué que la pénibilité de l'environnement du travail constituait un défi dans le recrutement de la main-d'œuvre locale. De plus, d'autres secteurs de l'économie sont parfois plus attrayants rendant le secteur agroalimentaire moins compétitif en matière de capacité à recruter. Le vieillissement de la population est une autre raison soulignée par les intervenants pour justifier le problème de l'accès à la main-d'œuvre. Le développement urbain a aussi été invoqué dans la mesure où certaines villes restreignent la construction d'usines de transformation dans les zones urbaines poussant les entreprises à s'installer en zone rurale où l'accès à la main-d'œuvre locale est limité. Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture a mentionné que la faiblesse de l'intensité du flux migratoire, comparativement à celui observé dans les années 70, expliquait aussi la forte dépendance du secteur au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). En effet, selon l'organisation, les vagues migratoires que le Canada a eu à connaître dans les années 70 avaient aidé au développement du milieu rural en général et du secteur agricole en particulier.

Le manque d'accès à la main-d'œuvre canadienne ou à la main-d'œuvre ayant le statut de résidents permanents entrave la productivité et par conséquent l'accroissement de la capacité de production et de transformation. Afin de remédier à ce problème, les intervenants ont recours à la main-d'œuvre étrangère par l'entremise du PTET qui est administré par Emploi et Développement social Canada.

Le PTET comprend plusieurs composantes notamment :

- l'embauche d'un travailleur qualifié et le soutien à la demande de visa de résident permanent. Cette composante s'adresse à des professions techniques et métiers spécialisés incluant les bouchers dans le commerce du gros et du détail;
- l'embauche d'un travailleur étranger temporaire à un poste à haut salaire (avec la possibilité de faire un plan de transition pour, entre autres, aider les travailleurs étrangers temporaires à obtenir la résidence permanente). Cette composante inclut des professions spécialisées ou peu spécialisées comme des bouchers dans le commerce du gros et du détail, des bouchers, découpeurs, pareurs ou préparateurs travaillant dans des établissements d'abattage, de transformation et d'emballage de la viande et de la volaille ainsi que des ouvriers agricoles ou manœuvres à la récolte;
- l'embauche d'un travailleur étranger temporaire à un poste à bas salaire (avec la possibilité de soumettre une demande de résidence permanente). Cette composante inclut des professions spécialisées ou peu spécialisées comme des bouchers dans le commerce du gros et du détail, des bouchers, découpeurs, pareurs ou préparateurs travaillant dans des établissements d'abattage, de transformation et d'emballage de la viande et de la volaille ainsi que des ouvriers agricoles ou manœuvres à la récolte. Une limite a été établie afin de restreindre l'embauche de travailleurs étrangers au sein d'une entreprise à 10 ou 20 % selon la date de recrutement des travailleurs;



- le Programme des travailleurs agricoles saisonniers qui facilite l'embauche de travailleurs originaires du Mexique ou de certains pays des Antilles pour autant que la production fasse partie de la liste nationale des secteurs agricoles;
- le Volet agricole qui permet l'embauche de travailleurs étrangers temporaires issus de n'importe quel pays; la production doit faire partie de la liste nationale des secteurs agricoles.

En janvier 2015, le gouvernement fédéral a mis en œuvre le système Entrée express afin de traiter les demandes de résidences permanentes présentées dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés et du Programme des travailleurs de métiers spécialisés¹⁴. Le système Entrée express est administré par Immigration Canada.

Le PTET vise à combler les pénuries temporaires de main-d'œuvre et de compétences. Certains témoins ont mentionné qu'ils comprenaient que le gouvernement fédéral ait dû apporter des changements au Programme afin de mettre l'accent sur le recrutement de main-d'œuvre canadienne ou ayant le statut de résidents permanents. Cependant devant les difficultés à recruter cette main-d'œuvre, plusieurs sont d'avis que le Programme doit être révisé afin de combler adéquatement les besoins du secteur en particulier celui de l'abattage.

Certains témoins ont reconnu les mérites du PTET dans la mesure où le Programme répond au besoin de combler des emplois sur une base temporaire. Néanmoins, ces témoins reconnaissent aussi la pertinence d'octroyer le statut de résidence permanente aux travailleurs qui désirent rester au Canada. À cet effet, dans le secteur de l'abattage, les témoins ont critiqué l'absence de flexibilité administrative accordée aux travailleurs temporaires peu spécialisés qui souhaitent accéder à la résidence permanente. Ces témoins ont souligné que les efforts entrepris pour former la main-d'œuvre justifiaient le désir de garder cette main-d'œuvre afin de ne pas perdre en productivité en ayant à former de nouveaux travailleurs sur une base continue. Des témoins ont ainsi regretté que des travailleurs peu spécialisés ne soient pas autorisés à soumettre une demande de résidence permanente par l'entremise du système Entrée express. Pour ce qui est des travailleurs spécialisés pouvant soumettre une demande de résidence permanente par l'entremise du système Entrée express, les entreprises de transformation ont regretté le retard dans les délais de traitement.

Dans le secteur de la production, les agriculteurs aimeraient que le Programme soit suffisamment flexible pour permettre l'embauche et le transfert des ouvriers agricoles ou des manœuvres à la récolte entre les fermes. Les producteurs souhaiteraient aussi une extension de la période de travail autorisée par le Programme. D'autres ont également fait remarquer que des productions telles que la production acéricole ne faisaient pas partie de la liste nationale des secteurs agricoles admissibles au Programme.

¹⁴ La différence entre les deux Programmes s'explique pas le fait que le Programme des travailleurs qualifiés incluent des professions techniques et métiers spécialisés alors que le Programme des travailleurs de métiers spécialisés inclut seulement les métiers spécialisés.



En ce qui concerne les travailleurs étrangers, nous voudrions qu'il soit plus facile pour eux de venir travailler au Canada pendant une longue période et que les délais administratifs soient allégés pour favoriser l'accès à cette main-d'œuvre étrangère par les producteurs, malgré le fait que nous préférons faire appel à une main-d'œuvre québécoise ou canadienne, qui n'est pas toujours disponible. Parfois, ces travailleurs étrangers viennent ici pour travailler dans deux productions, étant donné que certaines productions sont étalées sur une année. Ne pourraient-ils pas travailler dans certaines productions au début de l'été et dans les vergers de pommes à l'automne? Bref, l'idée serait de favoriser ce transfert de main-d'œuvre. (Marie-Ève Bourdeau, conseillère - économie, Union des producteurs agricoles du Québec, 24 mars 2016)

Étant donné les limites du PTET à satisfaire les besoins des intervenants du secteur agricole et agroalimentaire canadien, le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture a suggéré un plan d'action visant à régler le problème urgent et omniprésent causé par la pénurie de main-d'œuvre.

Suite à ces témoignages, le Comité observe que les causes sous-jacentes à la pénurie de main-d'œuvre observée dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien sont de nature tant structurelle que démographique. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du PTET essaie de combler un problème permanent en mettant à la disposition des intervenants du secteur des solutions qui sont jugées peu flexibles occasionnant parfois des retards administratifs. De plus, le Comité remarque que le secteur agricole et agroalimentaire canadien emploie des travailleurs de qualification et compétence variées, ce qui reflète la diversité de la chaîne de production et d'approvisionnement ainsi que la diversité des tâches qui y sont accomplies. Il est important de pouvoir satisfaire les besoins de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement vu la coordination des acteurs de la chaîne et l'intégration de certaines activités agricoles et agroalimentaires. Le gouvernement fédéral en est d'ailleurs conscient puisqu'il a mis à la disposition des intervenants du secteur des forums, que sont les tables rondes sur les chaînes de valeur, pour faciliter les échanges et les discussions entre les intervenants de l'industrie et mieux intégrer leurs efforts de travail. Une telle coordination devrait donc se refléter dans les programmes mis en œuvre pour combler la pénurie de travailleurs dans les diverses chaînes de valeur du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Le Comité remarque que le gouvernement fédéral a mis en place des mesures pour faciliter l'accès à la main-d'œuvre agricole, et l'obtention de la résidence permanente pour les travailleurs qualifiés ou les travailleurs spécialisés de compétences 0, A ou B de la classification nationale des professions. Toutefois des retards sont observés dans le traitement de ces demandes retardant ainsi l'arrivée de ces travailleurs dans les opérations ou créant de l'incertitude sur la possibilité de les garder au sein des entreprises; ceci contribue à affecter la productivité du secteur. De plus, les procédures administratives à suivre pour faciliter l'accès des travailleurs peu spécialisés appartenant à la compétence C ou D de la



classification nationale des professions sont lourdes et ne semblent pas connues des intervenants¹⁵. En effet, les témoins n'ont pas fait mention de l'existence actuelle d'un plan de transition qui leur permet d'aider les travailleurs étrangers à obtenir la résidence permanente après avoir embauché les travailleurs pour une période maximale de deux ans.

Le Comité est prend acte du fait que pour combler les besoins du secteur en ressources humaines certaines entreprises se sont orientées vers la robotisation ou l'automatisation pour accomplir certaines tâches. Toutefois, la nature des tâches étant parfois spécialisées la demande en ressources humaines demeure encore nécessaire.

Le gouvernement fédéral a décidé d'entreprendre une révision du PTET et pense réviser le pourcentage établi pour le recrutement des travailleurs étrangers au sein des entreprises.

Recommandation 11 :

Le Comité recommande que :

- **Emploi et Développement social Canada et Immigration et Citoyenneté Canada travaillent de concert afin d'accélérer l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs spécialisés et peu spécialisés désireux de rester au Canada;**
- **Emploi et Développement social Canada et Immigration et Citoyenneté Canada collaborent avec le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture afin d'évaluer la pertinence de mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action sur la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire;**
- **Le Programme des travailleurs étrangers temporaires soit suffisamment flexible pour accommoder les besoins du secteur dont la production agricole est cyclique et pour élargir la liste nationale des secteurs agricoles admissibles au Programme, et ce, en tenant compte des besoins de ces secteurs en main-d'œuvre étrangère.**

Vu le potentiel que procure la robotisation et l'automatisation pour améliorer la productivité et vu la pénurie persistante de main-d'œuvre, le Comité réitère sa recommandation 7 afin de faciliter le financement de systèmes robotiques et d'automatisation qui pourraient être adoptés par nos entreprises. En effet, des pays comme l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la Corée du Sud et le Japon sont relativement avancés dans l'utilisation de la robotisation en entreprises ou l'automatisation

¹⁵ Selon le gouvernement du Canada, le niveau de compétence 0 dans la Matrice de la classification nationale des professions de 2011 fait référence à des postes de gestionnaires, alors que les niveaux de compétence A et B requièrent respectivement une formation universitaire, et une formation collégiale ou un programme d'apprentissage. En ce qui a trait aux niveaux de compétence C et D, le gouvernement du Canada a spécifié une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique à la profession, et des professions qui exigent habituellement une formation en cours d'emploi.



de certaines tâches agricoles. Il serait pertinent que le Canada puisse combler cette lacune tout en améliorant la formation de la main-d'œuvre à ce type d'utilisation.

Recommandation 12 :

Le Comité recommande que Statistique Canada inclut, dans son enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprises, des données sur la robotisation et l'automatisation afin de suivre l'état d'avancement du Canada dans ce domaine et de mieux comparer les avantages compétitifs du Canada à ceux de ses principaux partenaires commerciaux. Cette publication étant faite sur une base occasionnelle, le Comité recommande également que la fréquence de la publication soit régulière.

c. Environnement

Plusieurs témoins ont reconnu que la durabilité de la production agricole inclut, en plus des aspects social et économique, la prise en compte du facteur environnemental.

Nous estimons que la durabilité d'une entreprise repose sur trois piliers : les gens, la planète et la rentabilité. D'abord et avant tout, l'entreprise doit être viable financièrement. Sans cela, il n'y a pas d'entreprise. Ensuite, l'entreprise doit réellement comprendre son impact sur l'environnement naturel. Si c'est un impact néfaste, elle doit corriger activement la situation. Le troisième pilier se rapporte à la sphère sociale. Les entreprises doivent comprendre la manière dont elles traitent leurs employés, leurs consommateurs et la collectivité dans leurs activités. Surtout, elles doivent comprendre que ces trois éléments fondamentaux sont intimement liés et que leurs décisions d'affaires doivent tous les prendre en compte. (Cher Mereweather, directrice générale, Provision Coalition, 2 juin 2016)

De plus, certains accords tels que l'AECG encouragent la production de biens de manière durable à travers l'étiquetage ou l'adhésion à des programmes de certification. Or certains intervenants du secteur craignent que l'adhésion à de tels programmes de certification occasionne de l'incertitude sur le marché à travers la création de barrières non tarifaires.



L'accès à ces marchés est vital pour notre secteur. Cet accès doit demeurer libre, sans subir d'interférence ou d'ingérence de la part des autorités des autres pays, dans le respect des réglementations phytosanitaires établies à l'échelle internationale (le Codex). Or, nous craignons que cet accès ne soit restreint ou même menacé. Prenons par exemple le dossier de l'agriculture durable en Europe. Il ne fait aucun doute que les producteurs agricoles québécois ont adopté les meilleures pratiques agronomiques à cet égard, mais il pourrait y avoir un problème au chapitre de la certification de ces pratiques, que les pays européens pourraient bientôt exiger. En effet, il n'y a pas de consensus en ce qui concerne la certification de l'agriculture durable, car plusieurs systèmes se font compétition. Cela crée donc de la confusion et de l'incertitude. (William Van Tassel, premier vice-président, Producteurs de grains du Québec, 16 février 2016)

D'autres estiment que l'adhésion aux normes environnementales génère des coûts additionnels qui sont difficiles à transmettre au reste de la chaîne d'approvisionnement. À ce titre, étant donné les coûts additionnels de production, des témoins ont mentionné l'importance de s'assurer que les produits agricoles et agroalimentaires importés respectent les normes environnementales similaires à celles appliquées par le secteur agricole et agroalimentaire canadien, et ce, afin de ne pas créer de désavantages compétitifs.

Il est sûr que nous avons beaucoup d'exigences au chapitre de la protection de l'environnement qui font en sorte de favoriser le développement durable. C'est d'ailleurs l'un des éléments dont nous demandons à nos gouvernements de tenir compte lorsqu'ils négocient des ententes commerciales. D'autres zones de production n'ont pas nécessairement le même niveau d'avancement en ce qui concerne les règles ou les règlements en vigueur pour protéger l'environnement et favoriser un développement que nous considérons comme durable en matière d'agriculture. Ce que nous voudrions, c'est trouver une façon de limiter l'importation des produits qui ne sont pas soumis aux mêmes règles de développement durable que nous, parce que des contraintes supplémentaires sont imposées à nos gens, et nous ne sommes pas en mesure de les rémunérer à la hauteur des coûts imposés lorsque vient le temps de respecter les règles liées au développement durable. Il s'agit de contraintes supplémentaires qui sont difficiles à recouvrir au sein du marché. (Pierre Lemieux, premier vice-président, Union des producteurs agricoles du Québec, 24 mars 2016)

Selon les témoins, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent aussi reconnaître les efforts que le secteur investit pour réduire son empreinte carbone. Plusieurs témoins ont donné des exemples d'activités qu'ils réalisent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. À ce titre, l'imposition d'une taxe carbone au secteur agricole ne serait pas équitable. Les mesures environnementales que les gouvernements fédéral et provinciaux voudraient adopter doivent être flexibles et ne pas



occasionner des coûts supplémentaires au secteur étant donné les actions déjà entreprises par les intervenants pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

d. Le système canadien de gestion de l'offre

Les productions sous gestion de l'offre à savoir le lait, les œufs et la volaille font partie de la catégorie des produits sensibles. Comme l'a remarqué Frédéric Seppey, négociateur en chef pour l'agriculture à la Direction des accords commerciaux et des négociations d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Canada n'est pas une particularité à ce niveau dans la mesure où d'autres pays ont également des produits sensibles à protéger. L'objectif du Canada est donc d'améliorer la compétitivité et les débouchés commerciaux des secteurs de production orientés vers l'exportation tout en préservant les productions sous gestion de l'offre.

Le système de gestion de l'offre repose sur le contrôle de la production, le contrôle des prix et le contrôle des importations. Dans les diverses négociations entreprises, le gouvernement fédéral s'est assuré de préserver ces trois piliers tout en accordant dans les cas de l'AECG et du PTP un accès accru au marché des productions relevant du système de gestion de l'offre.

Les représentants des productions sous gestion de l'offre ont reconnu l'importance de l'ouverture du marché pour certains secteurs agricoles tout en protégeant les trois piliers du système de gestion de l'offre.

J'ai dit d'entrée de jeu que nous appuyions l'approche équilibrée que le gouvernement a adoptée concernant la gestion de l'offre et l'ouverture de nouveaux marchés. Il nous a d'ailleurs prouvé que les contingents tarifaires constituent un moyen efficace de contourner certains de ces obstacles. C'est l'approche qui devrait être adoptée pour les négociations à venir. (Ron Bonnett, président, Fédération canadienne de l'agriculture, 4 novembre 2014)

Ils ont rappelé la difficulté qui se présentait aux producteurs sous gestion de l'offre en matière d'accès aux marchés internationaux. En effet, certaines fermes manquent d'efficacité. De plus, l'exportation de certains produits sous gestion de l'offre peut entraîner des représailles à l'échelle internationale.



L'OMC possède des règles différentes selon qu'il s'agit de subventions à l'exportation ou de subventions en général. Les travaux de ce groupe spécial portaient spécifiquement sur les subventions à l'exportation dans le secteur laitier. Ce groupe avait conclu que les activités d'exportation au sein de l'industrie laitière canadienne à l'époque, soit à la fin des années 1990, étaient subventionnées de facto pour diverses raisons. Revenons à la fin des années 1990. Si je ne m'abuse, les stratégies d'exportation qui avaient été mises en place avaient fait en sorte que de 8 à 10 p. 100 de la production totale de lait du Canada était exportée. À la suite des conclusions de ce groupe, l'industrie avait dû revoir la réglementation de ses activités d'exportation, qui représentent maintenant environ 1 p. 100, ou à peine plus, de l'ensemble de la production laitière au pays. (Yves Leduc, directeur du commerce international, producteurs laitiers du Canada, 4 novembre 2014)

Toutefois, en raison de la possibilité d'augmentation de l'accès au marché canadien des produits sous gestion de l'offre et du besoin d'améliorer la compétitivité des produits transformés, certains témoins s'interrogent sur le besoin de moderniser la gestion de l'offre.

Permettez-moi de conclure en disant que la structure réglementaire canadienne actuelle visant la production laitière nuit sérieusement à la croissance, à la compétitivité et à la facilité d'exporter de nos transformateurs. Si nous souhaitons continuer d'accorder l'accès à notre marché à des produits laitiers étrangers sans modifier notre système, nous allons gravement nuire à l'ensemble de l'industrie, y compris au secteur de la transformation du lait. (Dino Dello Sbarba, président du conseil d'administration, Association des transformateurs laitiers du Canada, 4 novembre 2014)

Nous avons besoin de cette soupape de sécurité, de cet équilibre, de la capacité d'exporter des produits surtransformés ou des produits à valeur ajoutée comme le matériel génétique des compagnies de dindons au Canada ou des ovoproduits ultérieurement transformés et des produits de volaille. Peut-être que je ne devrais pas parler de statu quo, mais nous avons besoin de l'équilibre. Nous avons besoin de commerces équitables pour les importateurs et les exportateurs. (Robin Horel, président-directeur général, Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles, 4 décembre 2014)

Afin de rester aussi bien compétitifs sur le marché domestique que sur le marché international, les transformateurs aimeraient avoir un accès flexible aux intrants, et ce, à des prix concurrentiels. À ce titre, il faudrait selon eux adapter la structure du système de gestion de l'offre aux réalités du marché.

Il y aurait aussi lieu de moderniser certaines étapes de la chaîne d'approvisionnement notamment les usines de transformation afin d'offrir des intrants à des prix compétitifs. Selon les témoignages reçus, ce besoin est surtout présent dans le secteur laitier où face à une augmentation de la demande en



matières grasses et en beurre, ainsi qu'un accroissement des importations de protéines laitières, les producteurs sont confrontés à un surplus de lait écrémé et à une baisse de prix de ce produit. Une solution proposée pour remédier au problème serait de moderniser les usines de transformation afin d'augmenter leur capacité de séchage et de diversifier la production d'intrants laitiers en fabriquant des isolats de protéines du lait ou des concentrées de protéines laitières. Les producteurs laitiers de l'Ontario ont ainsi collaboré avec les transformateurs laitiers pour mettre au point une stratégie afin de permettre aux utilisateurs d'intrants laitiers d'avoir accès à certains ingrédients comme les matières sèches de lait écrémé à des prix compétitifs. Également au niveau national, des discussions ont porté sur l'élaboration d'une stratégie axée sur les ingrédients laitiers.

Le Comité note que face aux possibilités d'accès additionnel au marché des produits sous gestion de l'offre certains témoins se sont interrogés sur le soutien fédéral pour le système de gestion de l'offre et le besoin de revoir le cadre législatif afin de moderniser le secteur. M. Sepey a mentionné que durant les négociations impliquant le Canada, la position du gouvernement fédéral a toujours été d'appuyer les productions sous gestion de l'offre tout en facilitant l'accès des produits d'exportation canadiens au marché international. La Fédération canadienne de l'agriculture a également appuyé une approche équilibrée. D'autres intervenants ont reconnu le besoin de moderniser le système de gestion de l'offre afin de s'adapter aux besoins évolutifs du marché. Selon eux le statut quo n'est pas souhaitable au vu des réalités du marché. Le Comité est donc heureux de constater qu'un tel message a résonné auprès des intervenants du secteur. Ainsi grâce à la collaboration entre les intervenants du secteur laitier, un accord de principe national comprenant la création d'une stratégie des ingrédients a été adopté. La mise en oeuvre d'un tel accord permettrait aux intervenants du secteur d'être compétitifs et de pouvoir faire face aux importations accrues de matières protéiques de lait. Un tel accord indique également que les intervenants évoluant au sein du système de gestion de l'offre ont à cœur la prospérité de leur secteur et sont prêts à trouver des solutions qui leur permettraient de s'adapter au besoin du marché. Le Comité invite les gouvernements fédéral et provinciaux à continuer d'appuyer les intervenants du secteur dans l'accomplissement de telles réalisations.

e. Barrières interprovinciales

Plusieurs témoins se sont plaints de l'existence de barrières interprovinciales inhibant la productivité et par conséquent le développement de la capacité de production et de la compétitivité des intervenants du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Contrairement au marché international où on note la présence de tarifs et d'obstacles techniques pouvant entraver les échanges de produits, sur le marché canadien il s'agit surtout de barrières techniques apparaissant suite à l'adoption de lois, de règlements et de normes par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces barrières non tarifaires peuvent également résulter d'un manque d'harmonisation entre ces mesures législatives et ces normes techniques.



Malgré la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur ou d'accords tel que le New West Partnership Trade Agreement entre la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, les témoins ont relevé l'existence de barrières interprovinciales dans diverses activités de production comme le secteur viticole, celui des productions sous gestion de l'offre ou le secteur horticole. D'autres témoins ont mentionné qu'avec la proposition de mise en œuvre du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, il est important que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux harmonisent leurs protocoles en matière de salubrité des aliments afin de ne pas créer des exigences supplémentaires et alourdir ainsi les procédures administratives auxquelles les intervenants du secteur devront se conformer. En effet, la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* prévoit une protection globale des consommateurs contre les aliments insalubres à la consommation y compris ceux qui sont commercialisés exclusivement dans les provinces. Les témoins suggèrent également un système de reconnaissance mutuelle entre les provinces en matière de salubrité alimentaire et de règlement d'hygiène. L'Association des vignerons du Canada a également suggéré une modernisation de l'Accord sur le commerce intérieur. Ces suggestions visent à réduire les coûts de commercialisation auxquelles les entreprises sont confrontées et à améliorer ainsi leur efficacité.



L'honorable Oneil Carlier, ministre de l'Agriculture et des Forêts de l'Alberta et l'honorable Lyle Stewart, ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan ont rencontré le Comité lors de ses audiences publiques à Calgary en mai 2016.

Étant donné que le secteur agricole relève de compétences partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, le Comité comprend que le gouvernement fédéral est responsable du commerce international et du commerce interprovincial tandis que les provinces sont responsables de la production et de la commercialisation sur le marché domestique des produits agricoles et agroalimentaires. À ce titre, elles ont la responsabilité d'établir des lois, règlements et autres normes techniques relevant de leurs domaines de compétences. Toutefois, étant donné l'existence d'échanges commerciaux entre ces provinces, il est important que les gouvernements provinciaux, territoriaux et le gouvernement fédéral puissent collaborer afin d'éliminer ces entraves au commerce interprovincial. Il est donc important que la révision de l'Accord sur le commerce intérieur puisse mener à des résultats concrets qui amélioreront l'efficacité et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Le Comité a appris que le Canada et les États-Unis avaient signé l'entente de reconnaissance des systèmes de sécurité sanitaire des aliments afin de reconnaître que les aliments sont essentiellement produits et inspectés de la même façon dans les deux pays. Vu les efforts d'harmonisation que le Canada entreprend avec ses partenaires commerciaux, il serait important que des efforts d'harmonisation similaires soient entrepris à l'intérieur du Canada. Par conséquent :



Recommandation 13 :

Le Comité recommande que les provinces, les territoires et le gouvernement du Canada adoptent les efforts nécessaires visant à abolir les barrières interprovinciales en intégrant dans leur processus de révision de l'Accord sur le commerce intérieur un système de reconnaissance mutuel visant à éliminer les normes techniques établies dans la production, la commercialisation et la salubrité des aliments.

B. Transport

Le transport est une activité incontournable pour l'exportation des marchandises vers les pays partenaires du Canada. Que ce soit par voie ferroviaire, routière, maritime ou aérienne, les témoins ont souligné l'importance d'avoir accès à un système de transport de niveau mondial pour tirer profit des avantages que présentent les accords commerciaux. La position géographique du Canada donne aux exportateurs un avantage compétitif.



Lors de sa mission d'étude à Calgary en mai 2016, le Comité a visité les installations de Canada Maltage.

[...] on a un avantage compétitif énorme. N'oubliez pas qu'on a le marché asiatique de la côte ouest, et tout ce qui touche l'Europe et l'Afrique du côté est. D'un point de vue compétitif, notre pays est très bien positionné. (Marc Deschenes, directeur des comptes stratégiques, Exportation et développement Canada, 6 novembre 2014)

Néanmoins, certains témoins ont relevé l'importance d'avoir une capacité de transport adaptée à la croissance potentielle de la demande du fait des divers accords de libre-échange auquel participe le Canada. À titre d'exemple, Wendy Zatylny, présidente de l'Association des administrations portuaires canadiennes, a indiqué que pour combler l'accroissement de la population mondiale d'un milliard de personnes durant la même période, le commerce maritime mondial – y compris les exportations agricoles et agroalimentaires – devrait presque doubler, en passant de 10 milliards de tonnes en 2014 à un chiffre se situant entre 19 et 24 milliards de tonnes d'ici 2030.



L'effet combiné de l'essor du commerce et de la croissance démographique mondiale forceront les administrations portuaires du Canada, y compris celles qui desservent les marchés américains, à élargir considérablement leurs infrastructures de manutention de marchandises et à améliorer leurs gains d'efficacité fonctionnelle. (Wendy Zatylny, présidente, Association des administrations portuaires canadiennes, 18 juin 2015)

Dans le domaine du transport routier, Stephen Laskowski, vice-président principal au sein de l'Alliance canadienne du camionnage, indiquait qu'en 2015, 66,5 % des marchandises (incluant celles agricoles et agroalimentaires) avaient été transportées par camion vers les États-Unis et le Mexique. Le transport par camion a donc généré une valeur des exportations s'élevant à 26,4 milliards de dollars américains.

Les témoins n'ont pas hésité à mentionner la qualité du système de transport mis à leur disposition et l'avantage qu'il leur confère au niveau de leur compétitivité. Toutefois étant donné les difficultés rencontrées par les intervenants du secteur, des améliorations doivent être apportées afin que le Canada puisse atteindre les objectifs en matière de développement de marchés internationaux et faire partie des pays les plus efficaces sur le plan logistique. L'une des principales préoccupations des producteurs agricoles demeure le transport ferroviaire et l'amélioration de la capacité et de la qualité des services offerts aux producteurs.



Le transport ferroviaire est probablement la première chose à laquelle je pense et dont j'entends parler. Ce problème comporte plusieurs aspects, le premier étant la disponibilité des wagons. L'uniformité du service — le temps de transit et ce genre de choses — en est un autre et c'est probablement le plus grave. (Bob Ballantyne, président, Association canadienne de gestion du fret, 3 mai 2016)

En effet, des témoins ont critiqué le coût élevé du transport ferroviaire des marchandises qu'ils attribuent à un problème structurel. La majorité du transport ferroviaire est contrôlée par deux compagnies à savoir la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et le Canadien Pacifique (CP). Selon des témoins, ces compagnies exercent un pouvoir duopolistique au désavantage des producteurs.



Les coûts de transport par chemin de fer sont parmi les plus importants coûts que doivent assumer les agriculteurs. Même si ce ne sont pas eux les expéditeurs, les coûts leur sont transférés [...]. (Tracy Jones, Politiques et relations avec les producteurs, SaskCanola, 18 mai 2016)

L'autre enjeu majeur pour les producteurs est la qualité des services ferroviaires. En effet, des témoins ont critiqué le manque de réciprocité entre les compagnies ferroviaires et les expéditeurs dans l'application de pénalité en cas de retard, le manque de transparence dans les obligations de service des compagnies ferroviaires, ainsi que le manque de prévisibilité des services de transport. Le besoin de revoir les contrats de services entre les compagnies de chemins de fer et les expéditeurs a également été soulevé.

Les producteurs ont aussi expliqué qu'il était nécessaire d'améliorer la capacité du transport ferroviaire afin de la rendre flexible en s'adaptant au cycle de production du grain. En effet, des témoins ont rappelé qu'en 2013-2014, les retards engendrés dans la livraison du grain aux terminaux portuaires en raison d'une récolte exceptionnelle avaient eu des répercussions économiques sur les producteurs.

[...] cet automne-là, les terminaux portuaires sont restés sans service ferroviaire pendant 28 jours au cours d'une période de trois mois et demi, et les agriculteurs canadiens ont perdu des ventes parce qu'il leur a été impossible de respecter les échéances prévues par les contrats avec les acheteurs étrangers. Qui pis est, cela a nui à notre réputation de fournisseur fiable. En outre, quand elles n'avaient pas de grain à charger sur les navires en attente, ou que les expéditions étaient en retard, les sociétés maritimes faisaient payer aux entreprises céréalières des frais allant de 12 000 \$ à 18 000 \$ par jour et par navire. Ce coût était transféré directement aux agriculteurs. Les agriculteurs ont également perdu des centaines de millions de dollars — des milliards, selon certaines estimations — lorsque l'engorgement du système a donné lieu à un excès de l'offre dans les silos de la région, ce qui a fait diminuer le prix local par rapport au prix du port. Cela a eu des conséquences importantes sur notre capacité de maintenir une trésorerie, d'équilibrer les comptes des agriculteurs et de jouer un rôle à l'égard du développement économique rural. (Dan Mazier, président, Keystone Agricultural Producers of Manitoba, 16 juin 2016)

D'autres témoins ont aussi mentionné le besoin d'établir un plan de remplacement de wagons-trémies en raison de l'obsolescence prochaine des wagons achetés par le gouvernement canadien.



Dans le passé, divers ordres de gouvernement ont investi dans l'acquisition de wagons, tout comme des organisations agricoles et des gouvernements provinciaux; c'est un dossier qu'il faudra régler assez rapidement, et personne ne semble vouloir en parler. Cependant, il faut en parler. Les wagons doivent être remplacés et il faut mettre un système en place pour le faire afin que les coûts que les agriculteurs paieront au bout du compte soient représentatifs de la réalité tout en étant rentables. (Ward W. Toma, directeur général, Alberta Canola Producers Commission, 18 mai 2016)

Ce besoin d'investissement a également été réitéré par les compagnies de chemins de fer. L'investissement dans l'infrastructure ferroviaire est capital pour l'amélioration de la capacité du système de transport. Déjà CN et CP s'étaient engagés à dépenser 4 milliards de dollars canadiens en 2016 bien que l'imposition d'un revenu admissible maximal ne crée pas d'incitatifs à des investissements supplémentaires. Les tarifs canadiens en matière de transport ferroviaire sont déjà relativement bas.

Si vous examinez les données, le Canada offre les plus faibles taux au monde dans le secteur ferroviaire. Nous transportons une tonne de grain sur une distance de 2 000 milles pour 38 \$. Nous chargeons de 3 à 4 ¢ le mile pour transporter une tonne de grain. Pensez-y. Nous chargeons quelques cents le mille pour transporter une tonne d'un produit. (Robert Taylor, vice-président adjoint, Défense des intérêts nord-américains, Canadien Pacifique, 18 juin 2015)

À leur avis, l'accès à un service de qualité supérieure devrait se refléter dans les tarifs offerts pour transporter les céréales vers les terminaux portuaires. L'adoption de nouvelles technologies pourrait améliorer la rapidité du transport du grain surtout durant les températures froides hivernales. Toutefois, les compagnies ferroviaires canadiennes évoluent dans un contexte nord-américain. Il leur est donc impossible d'adopter ces nouvelles technologies unilatéralement sans que BNSF Railway Company, la plus large compagnie ferroviaire en Amérique du Nord, n'en fasse autant.

Afin d'assurer l'investissement nécessaire et d'augmenter la capacité des services ferroviaires, les producteurs et les compagnies ferroviaires sont d'avis que des changements législatifs doivent être apportés. Néanmoins il ne semble pas y avoir de consensus quant aux options à considérer pour apporter ces changements.

Les producteurs aimeraient une révision des coûts de transports afin de s'assurer que les compagnies ferroviaires n'abusent pas de leur pouvoir de marché. Les producteurs souhaiteraient aussi que la distance d'interconnexion soit augmentée afin de leur permettre d'avoir une plus grande offre de wagons-trémies à des coûts raisonnables. Ils souhaiteraient aussi une révision des contrats de service entre les compagnies de chemins de fer et les expéditeurs afin qu'il y ait plus de transparence dans



l'application de ces contrats. Il serait aussi nécessaire d'avoir un mécanisme de résolution de dispute efficace.

CP et les chemins de fer d'intérêt local suggèrent une révision du Programme de revenu admissible maximal.

En ce qui a trait à la prorogation de la clause qui requiert le déplacement d'un volume minimum de grain par CN et CP, aussi bien CP que les chemins de fer d'intérêt local ont questionné l'efficacité d'une telle provision. Selon elles, une meilleure communication et un plus grand partage de l'information entre les divers intervenants de la chaîne de manutention et de transport ferroviaire du grain contribueraient à augmenter la rapidité du transport tout en améliorant sa capacité. Cette collaboration est essentielle car certains ont expliqué que durant l'existence de la Commission canadienne du blé, celle-ci avait la responsabilité de répartir les céréales dans tous les terminaux ce qui contribuait à améliorer la capacité du transport des grains.

À l'époque où nous avons la Commission du blé, on répartissait les céréales dans tous les terminaux. Cela ne se fait plus, ce qui réduit un peu la capacité. (Lynn Jacobson, président, Fédération de l'agriculture de l'Alberta, 19 May 2016)

Certains producteurs ont reconnu que l'adoption d'une telle clause avait permis d'améliorer le transport de la récolte de production 2014-2015. Néanmoins, les compagnies de chemins de fer d'intérêt local comme Great Western Railway Ltd. et le Conseil de l'orge du Canada ont souligné que suite à la mise en œuvre de cette provision, les compagnies ferroviaires locales et les producteurs de certaines régions du Canada avaient dû faire face à des retards dans le transport du grain. Ces retards s'expliquent par le fait que les compagnies de chemins de fer de classe 1 (c.-à-d. CN et CP) avaient considéré en priorité leurs lignes principales et leurs installations situées à proximité des ports afin de respecter l'exigence de volume à transporter. Les compagnies ferroviaires locales avaient dû alors recourir au transport routier pour déplacer les grains vers les principales lignes ferroviaires et vers les États-Unis. Le recours au transport routier plutôt que ferroviaire avait contribué à augmenter les coûts de transport. À leur avis, les intervenants du secteur devraient plutôt s'en remettre aux lois du marché.

Les producteurs et les compagnies ferroviaires partagent l'opinion que le gouvernement fédéral devrait soutenir un plan de remplacement des wagons-trémies afin d'investir dans des wagons de plus grande capacité et plus productifs.

La Loi sur les Transports au Canada devrait être améliorée.



La *Loi sur les transports au Canada* doit être améliorée. Plus particulièrement, la POGA croit que la collecte d'un plus grand nombre de données propres aux corridors, une planification propre aux corridors — à court et à long termes — et de meilleures dispositions dans les accords sur les niveaux de service doivent être enchâssées dans la loi. (Art Enns, président de la Prairie Oat Growers Association, 18 mai 2016)

Certains témoins ont aussi souligné les investissements qui avaient déjà été réalisés afin d'accroître la capacité des terminaux portuaires et suggèrent des investissements additionnels visant surtout à diversifier cette capacité. En effet, selon eux, la grande partie des investissements s'est faite au port de Vancouver alors que d'autres ports pourraient aussi bénéficier de tels investissements.

Le Comité note la complexité des enjeux liés au système canadien de transport et de manutention des grains. Plusieurs intervenants concourent au fonctionnement de ce système, notamment les producteurs, les expéditeurs, les chemins de fer, les exploitants de terminaux, les entreprises de transbordement, les ports, les lignes maritimes et les camions. Lors de consultations entreprises par le gouvernement fédéral notamment celles de 2001 portant sur l'examen de *la Loi sur les Transports au Canada* et celles de 2009 sur l'examen des services de transport ferroviaire des marchandises, il avait été identifié que les chemins de fer exerçaient un pouvoir de marché. Ce pouvoir de marché occasionnait un déséquilibre dans les relations commerciales entre les chemins de fer et les autres intervenants du système canadien de transport et de manutention des grains. Durant la comparution de CP en juin 2015, Robert Taylor, assistant vice-président à CP, avait reconnu l'existence d'un monopole naturel au sein des compagnies de chemin de fer et ce en raison de l'intensivité du capital que requiert le secteur. Selon M. Taylor, 20 % de leurs recettes est réinvesti dans leurs actifs.

En présence d'un tel monopole naturel, il est important que les tarifs exigés pour le transport des marchandises reflètent les conditions compétitives du marché et non l'exercice d'un pouvoir de marché. À cet effet, le gouvernement fédéral a mis en place le Programme du revenu admissible maximal qui est géré par l'Office des transports du Canada. Selon la *Loi sur les transports du Canada*, le revenu admissible maximal tient compte du kilométrage effectué durant le transport des grains et du volume transporté. Ce revenu est indexé annuellement en tenant compte des coûts supportés par les compagnies de chemins de fer régis par la *Loi sur les transports au Canada*. Ces coûts reflètent l'acquisition de wagons suite à l'entretien, la vente, la location ou la mise hors service de wagons-trémies incluant ceux appartenant au gouvernement fédéral.

Selon Transports Canada, 8406 wagons-trémies appartenant au gouvernement fédéral étaient disponibles pour transporter le grain à la fin de décembre 2015. En raison de l'âge de ces wagons-trémies, 40% de la flotte fédérale devra être retiré entre 2026 et 2027 et la presque totalité du reste de la flotte sera retirée entre 2032 et 2035. De surcroît, vu que la flotte fédérale représente 36% des wagons-trémies opérés par CN et CP, ces compagnies procèdent aussi à des investissements pour maintenir leur capacité de transport. À cet effet, le Comité a appris que CN et CP avaient prévu investir près de 4 milliards de dollars dans leur infrastructure. Les coûts supportés par les compagnies de



chemins de fer reflètent les coûts d'acquisition de wagons-trémies. Ces coûts peuvent donc avoir un impact significatif sur le coût du transport des grains. Il est à ce titre important de savoir qui assumera la responsabilité du renouvellement des wagons-trémies de la flotte fédérale en raison de leur impact sur le revenu admissible maximal et sur les tarifs du transport des grains.

Recommandation 14 :

Le Comité recommande que Transports Canada établisse un plan de renouvellement des wagons-trémies de la flotte fédérale. En raison de l'impact du coût des wagons-trémies sur le revenu admissible maximal et sur les tarifs du transport des grains, le Comité recommande que ce plan de renouvellement ne nuise pas à la compétitivité des producteurs canadiens de céréales.

Le Comité note que même si en 2013, le gouvernement fédéral adoptait la *Loi sur les services équitables de transport ferroviaire des marchandises* qui modifiait la *Loi sur les transports au Canada* afin d'améliorer les services entre les compagnies de chemins de fer et les expéditeurs, plusieurs intervenants se sont plaints de la qualité des services offerts et du manque de réciprocité dans l'application de pénalités. Par conséquent :

Recommandation 15 :

Le Comité recommande que Transports Canada améliore le niveau de services offerts aux expéditeurs afin de s'assurer du maintien de la réciprocité entre les compagnies ferroviaires et les expéditeurs dans l'application de pénalités en cas de retard, de la transparence dans les obligations de service des compagnies ferroviaires ainsi que de la prévisibilité des services de transport.

Le Comité remarque également que la prorogation du décret imposant un volume minimal de grain à transporter peut nuire au transport des grains assurés par certaines compagnies de chemin de fer locales et par conséquent à certains producteurs des Prairies. Le Comité espère donc que l'examen complet du réseau canadien de transport des grains entrepris par les ministères d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et Transports Canada mènera à l'adoption de solutions efficaces et structurelles qui amélioreront la compétitivité des producteurs canadiens.

Également, au regard de la complexité du système canadien de manutention et de transport des grains, et de la diversité des intervenants qui y participent :



Recommandation 16 :

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral investisse adéquatement dans l'infrastructure du transport des grains afin de désengorger le réseau de transport et diversifier la capacité maritime nécessaire à un transport efficace des grains vers les principaux marchés d'exportation.

C. Soutien à l'exportation

1. Agence canadienne d'inspection des aliments

Tel que mentionné dans les paragraphes précédents, l'ACIA joue un rôle important dans le maintien de la salubrité des aliments importés et exportés. Elle joue donc un rôle primordial dans l'accès au marché international compte tenu des enjeux liés à la santé des consommateurs. Des témoins ont indiqué que l'Agence a effectué une restructuration depuis qu'elle relève de Santé Canada en raison de sa responsabilité relative à la salubrité des aliments et à la préservation de la santé humaine et animale. Cependant, de par ses activités en matière d'inspection et d'exportation des aliments, certaines de ses actions relèvent d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Suite à l'adoption de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, l'Agence a entrepris un programme de modernisation de ses opérations liées, entre autres, à l'octroi de certificats d'exportation, à l'inspection des aliments et au maintien de la santé humaine.

Comme vous le savez, l'Agence procède à une modernisation d'envergure de ses activités. Cela se fait à plusieurs niveaux. Nous examinons notre cadre législatif et réglementaire afin de le rendre le plus moderne possible. La Loi sur la salubrité des aliments pour les Canadiens en est un exemple tout indiqué. Nous examinons également la façon de moderniser nos activités d'inspection. (Tony Ritchie, directeur exécutif, Politiques stratégiques et affaires internationales, Agence canadienne d'inspection des aliments, 20 novembre 2014)

Au regard de la restructuration et modernisation de la structure et des activités de l'Agence, plusieurs témoins se sont inquiétés de l'impact de tels changements sur le maintien de son personnel d'inspection et de la qualité de ses services. Les témoins ont souligné les départs à la retraite qui ne sont pas remplacés et le manque de formation du personnel d'inspection. Ces lacunes affectent les services offerts aux exportateurs, notamment en matière de retards dans la délivrance de certificats phytosanitaires nécessaires à l'exportation, de délais dans l'établissement d'un centre national de services à l'exportation, de retards dans l'approbation de produits réfrigérés canadiens en Chine et de communication efficace auprès des intervenants du secteur au sujet des exigences d'importations des partenaires commerciaux du Canada. D'autres témoins ont indiqué l'absence de services d'inspection à la frontière canado-américaine sur une base continue afin de satisfaire les exigences du fonctionnement juste à temps de la chaîne d'approvisionnement et de logistique qui de surcroît opèrent



24 heures sur 24. Cette indisponibilité du service engendre des coûts supplémentaires pour les transporteurs de marchandises. Des témoins ont aussi relevé le manque d'harmonisation des règles d'inspection à la frontière canado-américaine ce qui engendre des lourdeurs administratives.

Selon Paul Mayers, vice-président à la Direction générale des politiques et des programmes de l'ACIA, le nombre d'inspecteurs sur le terrain avoisine 3 500. L'Agence planifie le recrutement et la formation d'inspecteurs additionnels en fonction des besoins identifiés durant son processus de modernisation et en tenant compte de la saisonnalité de la production des intervenants agricoles. Les fonctionnaires de l'ACIA ont également mentionné que l'Agence cherchait à automatiser certains de ses services, notamment celle de la gestion des certificats d'exportation, afin de mieux répondre aux besoins des exportateurs sans avoir à augmenter les effectifs. L'Agence cherche également à déterminer dans quelles mesures elle pourrait offrir ses services en dehors des heures de travail régulières afin de combler les besoins de l'industrie en matière de livraison juste à temps. Il faudra cependant être conscient du fait que ces services sont associés à des frais d'utilisation.

Malgré ces considérations, Sylvain Charlebois, vice-doyen, faculté de gestion et économie, Université de Guelph, a noté le manque de transparence dans les besoins en matière de recrutement du personnel d'inspection de l'Agence. Il a indiqué que l'information portant sur les actions des inspecteurs sur le terrain, ce qu'ils font avec les données collectées et la manière dont cela est géré devraient être connus afin d'identifier les besoins en matière de personnel d'inspection. Il a également mentionné que les compagnies devraient aussi se responsabiliser en investissant dans les efforts de surveillance pour compléter le travail accompli par l'Agence.

À la lumière de ces témoignages :

Recommandation 17 :

Le Comité recommande que l'Agence canadienne d'inspection des aliments entreprenne des efforts portant notamment sur la délivrance de certificats phytosanitaires et l'établissement d'un centre national de service à l'exportation afin de combler adéquatement les besoins des exportateurs et de faciliter les procédures à suivre pour l'exportation des produits agricoles et agroalimentaire, et ce, à des coûts raisonnables.

2. Services commerciaux

Certains témoins ont soulevé qu'il serait important de s'assurer que le Service de délégués commerciaux possède les ressources nécessaires pour maintenir la qualité des services offerts aux intervenants du secteur.



[...] le gouvernement devrait garantir que le Service des délégués commerciaux dispose des ressources nécessaires pour maintenir la capacité et pour fournir des services rapides, efficaces et homogènes au secteur privé et aux clients gouvernementaux, en particulier à la lumière de ces nouveaux accords de libre-échange. (Ryan Greer, directeur, Politique des transports et de l'infrastructure, Chambre de commerce du Canada, 31 mai 2016)

De plus, durant la mission d'information en Chine, des témoins ont indiqué la nécessité de recevoir de l'information pertinente relative aux marchés d'exportation. Ces informations permettraient de mieux connaître les besoins des consommateurs mais également les exigences d'importation ou les procédures administratives à suivre pour faciliter la vente des produits sur ces marchés.

Des groupes tels que l'Association canadienne des exportateurs à l'alimentation ou Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada offre plusieurs services à leurs membres afin de faciliter leurs stratégies de pénétration de marché.



Le Comité a assisté à une présentation par l'Administration générale du contrôle de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine de la République populaire de Chine, lors d'un événement organisé par le Consulat général du Canada à Shanghai.

Le Comité note aussi que les exportateurs canadiens disposent de divers programmes ou sources d'information sur les marchés pour les soutenir dans leurs activités commerciales. Ainsi des programmes tels qu'Agri-compétitivité ou Agri-marketing financent le développement de marchés internationaux. Le Service d'exportation agroalimentaire fournit des statistiques et de l'information sur les marchés aux intervenants du secteur de manière à appuyer leurs activités de marketing au niveau international. Dans le cadre des programmes à frais partagés, les provinces peuvent aussi financer les activités de développement de marchés internationaux. Exportation et développement Canada offre aussi des possibilités de financement aux exportateurs canadiens. Ces divers types de soutien accordés par les différents paliers gouvernementaux sont un atout pour faciliter l'accès au marché international. Toutefois, les intervenants du secteur peuvent être confus face à la diversité de ces sources d'information. À ce titre, des témoins ont fait remarquer qu'il serait important que le gouvernement fédéral offre un accès à un guichet unique de services de promotion commerciale afin de faciliter l'accès des entreprises à l'information relative à ces services. Il faudrait aussi qu'il y ait une meilleure collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin de mieux soutenir les exportateurs sur la scène internationale.



Recommandation 18 :

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, facilitent la mise en place d'un guichet unique pour offrir les programmes de financement ou autres activités commerciales aux intervenants du secteur agricole et agroalimentaire canadien afin d'accroître leur compétitivité sur le marché international.

CONCLUSION

L'examen des priorités du secteur agricole et agroalimentaire en matière de maintien et de développement de marchés internationaux a permis d'identifier les enjeux auxquels sont confrontés les exportateurs canadiens. Ces exportateurs doivent tenir compte des besoins des consommateurs tout en se conformant aux exigences d'importation des pays partenaires. De plus, la présence de barrières tarifaires et non tarifaires demeure un défi pour le maintien de la compétitivité, des intervenants du secteur, sur le marché international.

Ces divers enjeux justifient l'importance de poursuivre la signature d'accords de libre-échange en particulier dans un contexte où la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien est tributaire des recettes tirées des exportations. Ce constat a d'ailleurs été fait par les intervenants du secteur tant à Ottawa que durant les audiences publiques qui ont eu lieu dans l'Est et dans l'Ouest du Canada.

La productivité et le maintien de la compétitivité du secteur dépend de sa capacité à s'adapter aux défis du marché ainsi qu'à son aptitude à renforcer sa capacité de production et à assurer le transport de ses marchandises vers les marchés d'exportation. Il est à ce titre important que le gouvernement fédéral en partenariat avec les provinces/territoires puissent poursuivre l'adoption de mesures adéquates visant à créer un environnement propice aux activités d'exportation du secteur. Il est également important que les intervenants du secteur poursuivent leurs efforts d'innovation afin de se distinguer sur la scène internationale et d'offrir des produits de qualité qui répondent aux besoins des consommateurs. Le Comité a d'ailleurs pu observer, durant sa mission d'information en Chine, les stratégies innovatrices mises en œuvre par les intervenants du secteur pour se démarquer de leurs concurrents.

Le Comité constate également que la collaboration entre les intervenants du secteur et les divers paliers gouvernementaux est primordiale dans le succès des activités d'exportations. Cette collaboration est également nécessaire entre le gouvernement fédéral et les diverses instances internationales afin de mener à bien la libéralisation du commerce international. C'est dans cette optique que le Comité a fait ses recommandations au gouvernement du Canada.

ANNEXE A - TÉMOINS

ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Affaires mondiales Canada	Kirsten Hillman, sous-ministre adjointe, Accords commerciaux et négociations.	9 juin 2016
Affaires mondiales Canada	Katharine Funtek, directrice exécutive, Direction de la politique sur la réglementation commerciale	16 juin 2016
Agence canadienne d'inspection des aliments	Tony Ritchie, directeur exécutif, Politiques stratégiques et affaires internationales	20 novembre 2014
Agence canadienne d'inspection des aliments	Paul Mayers, vice-président, Direction générale des politiques et des programmes	9 juin 2016
Agence canadienne d'inspection des aliments	Lyzette Lamondin, directrice exécutive intérimaire, Direction de l'importation/l'exportation d'aliments et de la protection des consommateurs	16 juin 2016
Agence canadienne d'inspection des aliments	Barbara Jordan, vice-présidente associée, Politiques et programmes	29 septembre 2016
Agence des services frontaliers du Canada	Brad Loynachan, directeur, Politique commerciale	16 juin 2016
Agence des producteurs de canneberges du Nouveau-Brunswick	Gerald Richard, président Graeme Jones, vice-président Melvin Goodland, membre du conseil d'administration	15 mars 2016
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Frédéric Seppey, sous-ministre adjoint intérimaire, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés Gilles Saindon, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des	20 novembre 2014



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
	sciences et de la technologie	
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Frédéric Seppey, négociateur en chef pour l'agriculture, Direction des accords commerciaux et des négociations	9 juin 2016
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Doug Forsyth, directeur exécutif, Division de la politique commerciale stratégique, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés	16 juin 2016
Agriculture et Agroalimentaire Canada	L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada Fred Gorrell, sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés Doug Forsyth, directeur exécutif, Division de la politique commerciale stratégique, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés	29 septembre 2016
Alberta Barley	Mike Ammeter, président Shannon Sereda, gestionnaire des politiques et développement des marchés	18 mai 2016
Alberta Canola Producers Commission	Greg Sears, président Ward W. Toma, directeur général	18 mai 2016
Alberta Food Processing Association	Marilynn Boehm, présidente	19 mai 2016
Alberta Pork	Darcy Fitzgerald, directeur exécutif.	19 mai 2016
Alberta Pulse Growers	Leanne Fischbuch, directrice générale Doug Sell, membre	18 mai 2016



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Alberta Wheat Commission	Kevin Auch, président du conseil Caalen Covey, gestionnaire du développement commercial et des affaires	18 mai 2016
Alliance agricole du Nouveau-Brunswick	Mike Slocum, directeur et trésorier	14 mars 2016
Alliance canadienne du camionnage	Stephen Laskowski, vice-président principal, Affaires économiques Jennifer Fox, vice-présidente, Sécurité et douanes	21 avril 2016
Alliance canadienne du commerce agroalimentaire	Claire Citeau, directrice exécutive Ron Davidson, directeur Phil de Kemp, directeur	25 novembre 2014
Alliance canadienne du commerce agroalimentaire	Claire Citeau, directrice exécutive	12 mai 2016
Amalgamated Dairies Limited (ADL)	Jim Bradley, PDG et directeur général.	14 avril 2016
Association canadienne Angus	Rob Smith, chef de la direction	18 novembre 2014
Association canadienne de la distribution de fruits et légumes	Jane Proctor, vice-présidente, Gestion des politiques et des enjeux Ron Lemaire, président	19 février 2015
Association canadienne des boissons	Jim Goetz, président	12 avril 2016
Association canadienne des exportateurs à l'alimentation	Susan Powell, présidente	31 mars 2015
Association canadienne des fabricants de pâtes alimentaires	Don Jarvis, directeur exécutif	16 février 2016



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Association canadienne de gestion du fret	Bob Ballantyne, président	3 mai 2016
Association canadienne des surtransformateurs de volailles	Robert DeValk, directeur exécutif Ian Hesketh, vice-président	18 février 2016
Association de l'industrie alimentaire de l'Atlantique inc.	Greg Fash, directeur exécutif	14 mars 2016
Association des administrations portuaires canadiennes	Wendy Zatylny, présidente Capitaine Yoss B. Leclerc, vice-président et chef des Opérations maritimes, Administration portuaire de Québec	18 juin 2015
Association des banquiers canadiens	Alex Ciappara, directeur, Analyses économiques Gwen Paddock, directrice nationale, Agriculture et ressources, Banque Royale du Canada Peter Brown, directeur, Agriculture, Banque Scotia Craig Bremner, vice-président, Services agricoles, Groupe Banque TD Darryl Worsley, directeur national, Agriculture, CIBC Chris Costain, vice-président, Agriculture commerciale, Services aux entreprises de BMO	12 mai 2015
Association des bleuets sauvages de l'Amérique du Nord	Homer Woodward, membre du conseil d'administration	15 mars 2016
Association des consommateurs du Canada	Myles Frosst, conseiller du président	26 mars 2015



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Association des érablières-transformateurs des produits de l'érable	Martin Malenfant, président Pierre St-Germain, secrétaire	8 mars 2016
Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario	Jason Verkaik, président du conseil Craig Hunter, conseiller en recherche	5 mai 2016
Association des producteurs de bleuets sauvages de la Nouvelle-Écosse	Jim Baillie, directeur	15 mars 2016
Association des transformateurs laitiers du Canada	Don Jarvis, président et chef de la direction DinDello Sbarba, président du conseil d'administration Robert Coallier, membre du conseil Louis Frenette, membre du conseil	4 novembre 2014
Association des vignerons du Canada	Dan Paszkowski, président et chef de la direction Beth McMahon, vice-présidente, Affaires publiques et gouvernementales	10 mars 2015
Association des vignerons du Canada	Dan Paszkowski, président et chef de la direction	12 avril 2016
Association nationale des engraisseurs de bovins	Bryan Walton, directeur général John Weekes, conseiller commercial	18 novembre 2014
Association pour le commerce des produits biologiques au Canada	Matthew Holmes, directeur exécutif	31 mars 2015
Association pour le commerce des produits biologiques du Canada	Marie-Ève Levert, gestionnaire, Affaires internationales et réglementaires	25 février 2016
À titre personnel	Jerry J. Bromenshenk Colin B. Henderson	21 octobre 2014



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
À titre personnel	Jean Michel Laurin James Rude, professeur agrégé, Économie des ressources et sociologie de l'environnement, Université de l'Alberta Kathleen Sullivan Richard R. Barichello, professeur, Économie des ressources et de l'alimentation, Université de la Colombie- Britannique	7 mai 2015
À titre personnel	Peter W.B. Phillips, professeur, École supérieure de politiques publiques Johnson-Shoyama, Université de la Saskatchewan	11 juin 2015
BC Blueberries	Debbie Etsell, directrice générale	18 mai 2016
BC Fruit Growers' Association	Fred Steele, président Glen Lucas, directeur général	18 mai 2016
Beef Farmers of Ontario	Matt Bowman, président	25 février 2016
Bleuets Nouveau-Brunswick	Murray Tweedie, président	15 mars 2016
British Columbia Landscape & Nursery Association	John Byland, président	18 mai 2016
Canada Porc International	Jacques Pomerleau, président	18 novembre 2014 23 février 2016
Canadian Canola Growers Association	Jan Dyer, directrice des relations gouvernementales	27 novembre 2014



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Canadian Canola Growers Association	Brett Halstead, président Catherine Scovil, directrice des relations gouvernementales	8 mars 2016
Canadian Cattlemen's Association	John Masswohl, directeur, Relations gouvernementales et internationales	18 novembre 2014
Canadian Cattlemen's Association	John Masswohl, directeur, Relations gouvernementales et internationales	23 février 2016
Canada Hippique	Julie Cull, gestionnaire de programmes, Développement de la participation et du secteur équin	14 mai 2015
Canadien Pacifique	Robert Taylor, vice-président adjoint, Défense des intérêts nord-américains	18 juin 2015
Cereals Canada	Cam Dahl, président	31 mars 2015
Certified Organic Associations of BC	Carmen Wakeling, présidente	18 mai 2016
Chambre de commerce du Canada	Ryan Greer, directeur, Politique des transports et de l'infrastructure Adriana Vega, directrice, Politique internationale	31 mai 2016
Chicken Farmers of Nova Scotia	Shelly Acker, gestionnaire Matthew Harvie, directeur, membre du conseil d'administration et délégué auprès des Producteurs de poulet du Canada	15 mars 2016
Chicken Farmers of Ontario	Rob Dougans, président et chef de la direction Ed Benjamins, vice-président du conseil	3 mai 2016



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Conference Board of Canada	Jean-Charles Le Vallée, chercheur principal, Centre pour l'alimentation du Canada	28 octobre 2014
Commission ontarienne de commercialisation des œufs d'incubation et des poussins de poulets à griller et à rôtir	William Bearss, président, Agroalimentaire (volaille) Jack Greydanus, directeur	3 mai 2016
Conseil canadien de l'horticulture	Keith Kuhl, président David Jones, gestionnaire, Coordination des affaires liées à l'industrie de la pomme de terre	4 décembre 2014
Conseil canadien des chefs d'entreprise	Brian Kingston, associé principal	26 février 2015
Conseil canadien des races de boucherie	Michael Latimer, directeur exécutif	18 novembre 2014
Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles	Robin Horel, président-directeur général	4 décembre 2014 18 février 2016
Conseil canadien du canola	Brian Innes, vice-président, Relations gouvernementales	27 novembre 2014 8 mars 2016
Conseil canadien du miel	Rod Scarlett, directeur général	19 février 2015
Conseil canadien du porc	Bill Wymenga, vice-président	18 novembre 2014
Conseil canadien du porc	Rick Bergmann, président	23 février 2016
Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture	Portia MacDonald-Dewhirst, directrice exécutive Mark Wales, président, CCRHA et Groupe de travail sur la main-d'œuvre Mark Chambers, président, Politiques et programmes, Groupe de travail sur le	24 mars 2015



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
	plan d'action pour la main-d'œuvre	
Conseil de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard	Brenda Simmons, directrice générale adjointe	15 mars 2016
Conseil de l'industrie de l'érable	Elliott Levasseur, vice-président Daniel Dufour, directeur général	31 mai 2016
Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation	Sylvie Cloutier, présidente-directrice générale Dimitri Fraeys, vice-président, Innovation et Affaires économiques	28 mai 2015
Conseil de l'orge du Canada	Brian Otto, président Phil de Kemp, membre du conseil d'administration	27 novembre 2014
Conseil de l'orge du Canada	Phil de Kemp, directeur exécutif	21 avril 2016
Conseil des consommateurs du Canada	Ken Whitehurst, directeur exécutif	26 mars 2015
Conseil des viandes du Canada	James Laws, directeur général	18 novembre 2014 18 février 2016
Coop fédérée	Ghislain Gervais, président Jean-François Harel, secrétaire général	10 mai 2016
CropLife Canada	Dennis Prouse, vice-président, Affaires gouvernementales Stephen Yarrow, vice-président,	6 novembre 2014



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
	Biotechnologie	
Dairy Farmers of Nova Scotia	John Vissers, directeur national Brian Cameron, directeur général	14 mars 2016
Dairy Farmers of Ontario	Peter Gould, directeur général et PDG	10 mai 2016
Egg Farmers of Ontario	Scott Graham, président Harry Pelissero, directeur général	10 mai 2016
Éleveurs de dindon du Canada	Bill Mailloux, vice-président Phil Boyd, directeur exécutif	4 décembre 2014
Éleveurs de dindon du Canada	Mark Davies, président Phil Boyd, directeur exécutif	4 février 2016
Exportation et développement Canada	Johane Séguin, vice-présidente, Extraction et Ressources Marc Deschenes, directeur des comptes stratégiques	6 novembre 2014
Fabricants de produits alimentaires du Canada	Christopher Kyte, président	10 mars 2015
Fédération canadienne de l'agriculture	Ron Bonnett, président Errol Halkai, directeur exécutif intérimaire	4 novembre 2014
Fédération canadienne du mouton	Corlena Patterson, directrice exécutive	14 mai 2015
Fédération de l'agriculture de l'Alberta	Lynn Jacobson, président	19 mai 2016



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse	Victor Oulton, directeur	14 mars 2016
Fédération de l'agriculture de l'Ontario	Don McCabe, président	24 mars 2016
Fédération des producteurs acéricoles du Québec	Simon Trépanier, directeur général	10 mars 2016
Fédération des Producteurs d'œufs du Québec	Serge Lebeau, secrétaire Emmanuel Destrijker, membre du conseil d'administration	10 mars 2016
Flowers Canada Growers	Andrew Morse, gestionnaire, Commerce et protection des végétaux	19 février 2015
Fruit d'Or	Martin Lemoine, président	10 mars 2016
Gay Lea Foods Co-operative Limited	Michael Barrett, président et chef de la direction	14 avril 2016
Gouvernement de l'Alberta	L'honorable Oneil Carlier, ministre de l'Agriculture et des Forêts Dave Burdek, sous-ministre adjoint	19 mai 2016
Gouvernement de la Colombie-Britannique	Derek Sturko, sous-ministre, ministère de l'Agriculture	7 juin 2016
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	L'honorable Alan McIsaac, ministre de l'Agriculture et des Pêches John Jamieson, sous-ministre, ministère de l'Agriculture et des Pêches	14 mars 2016
Gouvernement du Manitoba	L'honorable Ralph Eichler, ministre de l'Agriculture Dori Gingera-Beauchemin, sous-	7 juin 2016



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
	ministre, ministère de l'Agriculture	
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Cathy LaRoche, sous-ministre adjointe, Division des programmes de l'industrie et des politiques, ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches Shirley Stuiblé, directrice, Planification stratégique et élaboration de programmes, ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches	14 mars 2016
Gouvernement de l'Ontario	Deb Stark, sous-ministre, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales Brendan McKay, directeur de la Politique stratégique, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales	2 juin 2016
Gouvernement de la Saskatchewan	L'honorable Lyle Stewart, ministre de l'Agriculture Rick Burton, sous-ministre adjoint	19 mai 2016
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	Keith Deering, sous-ministre adjoint, Agroalimentaire, Agence des forêts et de l'agroalimentaire	14 mars 2016
Grain Millers Canada Corp	Terry Tyson, gestionnaire de l'approvisionnement en céréales	18 mai 2016
Great Western Railroad Ltd	Andrew Glastetter, directeur général	16 juin 2016



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Groupe Export agroalimentaire Québec—Canada	André Coutu, président et chef de la direction Raymond Dupuis, économiste et conseiller stratégique	28 mai 2015
GS1 Canada	Ryan Eickmeier, directeur principal, Affaires publiques	12 mars 2015
HyLife	Don Janzen, président	19 mai 2016
Institut canadien des engrais	Clyde Graham, président intérimaire	6 novembre 2014
Institut canadien de science et technologie alimentaires	Allan Paulson, président	26 mai 2015
Institut canadien des politiques agro-alimentaires	David McInnes, président-directeur général Ted Bilyea, président du conseil d'administration	28 octobre 2014
Institut canadien des politiques agro-alimentaires	David McInnes, président-directeur général Ted Bilyea, président du conseil d'administration	14 mai 2015
Institut canadien du sucre	Sandra Marsden, présidente Mike Walton, membre	26 février 2015
Institut canadien du sucre	Sandra Marsden, présidente	5 mai 2016
Institut international du Canada pour le grain	L'honorable JoAnne Buth, chef de la direction	26 mars 2015
Institut international du sirop d'érable	Dave Chapeskie, directeur exécutif	26 février 2015



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Keystone Agricultural Producers of Manitoba	Dan Mazier, président	16 juin 2016
Les Aliments Maple Leaf	Rory McAlpine, vice-président principal, Relations avec le gouvernement et l'industrie.	10 mars 2015
Les Aliments Maple Leaf	Troy Warren, vice-président, Optimisation des activités liées aux viandes rouges	18 février 2016
Les Producteurs de lait du Québec	Alain Bourbeau, directeur général	10 mars 2016
Les producteurs d'œufs du Canada	Peter Clarke, président Tim Lambert, chef de la direction	25 novembre 2014 4 février 2016
Manufacturiers et Exportateurs du Canada	Martin Lavoie, directeur, Politiques, innovation et fiscalité des entreprises	4 juin 2015
Manitoba Beef Producers	Brian Lemon, General Manager	19 mai 2016
Manitoba Organic Alliance	Kate Storey, présidente	18 mai 2016
Manitoba Pork	Andrew Dickson, directeur général	19 mai 2016
Manitoba Pulse and Soybean Growers	François Labelle, directeur général	18 mai 2016
Ministère des Finances Canada	Scott Winter, économiste principal, Division de la politique commerciale internationale	16 juin 2016
National Sunflower Association of Canada	Darcelle Graham, directrice générale	18 mai 2016
Ontario Pork	Amy Cronin, présidente Stefan Larrass, analyste des politiques	25 février 2016



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Ontario Sugar Beet Growers' Association	Mark Lumley, président	14 avril 2016
Organic Alberta	Becky Lipton, directrice générale	18 mai 2016
Pork Nova Scotia	Brad McCallum, directeur exécutif	15 mars 2016
Prairie Oat Growers Association	Art Enns, président	18 mai 2016
Prince Edward Island Hog Commodity Marketing Board	Tim Seeber, directeur exécutif Scott Dingwel, vice-président	15 mars 2016
Producteurs de bœuf de l'Alberta	Bob Lowe, président	19 mai 2016
Producteurs de grains de l'Ontario	Markus Haerle, vice-président	16 février 2016
Producteurs de grains du Québec	William Van Tassel, premier vice-président	16 février 2016
Producteurs de poulet du Canada	Mike Dungate, directeur exécutif Yves Ruel, directeur du commerce et des politiques	25 novembre 2014
Producteurs de poulet du Canada	Dave Janzen, président Mike Dungate, directeur exécutif	4 février 2016
Producteurs de poulet du Nouveau-Brunswick	Marc Cormier, président Kevin Godin, gestionnaire adjoint, vérificateur/inspecteur des Programmes à la ferme	15 mars 2016
Producteurs d'œufs d'incubation du Canada	Jack Greydanus, président Giuseppe Caminiti, directeur général	12 mai 2016



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Producteurs d'œufs du Nouveau-Brunswick	April Sexsmith, directrice générale George MacLeod, président	15 mars 2016
Producteurs laitiers du Canada	Yves Leduc, directeur du commerce international Bruno Letendre, vice-président	4 novembre 2014
Producteurs laitiers du Canada	Wally Smith, président Caroline Émond, directrice exécutive	23 février 2016
Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick	Paul Gaunce, président Richard vanOord, vice-président	14 mars 2016
Provision Coalition	Cher Mereweather, directrice générale	2 juin 2016
Pulse Canada	Gord Kurbis, directeur, Accès aux marchés et politique commerciale	2 décembre 2014
Pulse Canada	Lee Moats, président Gord Kurbis, directeur	8 mars 2016
Santé Canada	Jason Flint, directeur, Division des politiques et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire	9 juin 2016
Saskatchewan Association of Rural Municipalities	Carmen Sterling, vice-présidente	18 mai 2016
Saskatchewan Cattlemen's Association	Ryan Beierbach, président	19 mai 2016
SaskCanola	Tracy Jones, politiques et relations avec les producteurs	18 mai 2016



ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
SaskOrganics	Marla Carlson, directrice générale	18 mai 2016
Soy Canada	Jim Everson, directeur exécutif	21 avril 2016
Spirits Canada	Jan H. Westcott, président et chef de la direction CJ Hélie, vice-président exécutif	10 mars 2015
Spirits Canada	CJ Hélie, vice-président exécutif	22 mars 2016
Syndicat des producteurs de bleuets du Québec	Marc Larouche, président	10 mars 2016
Taste of Nova Scotia	Janice Ruddock, directrice exécutive	15 mars 2016
Union nationale des fermiers	Terry Boehm, président, Comité du commerce des semences	2 juin 2015
Union des producteurs agricoles du Québec	Pierre Lemieux, premier vice-président Marie-Ève Bourdeau, conseillère, économie	24 mars 2016
Université de Guelph	Sylvain Charlebois, vice-doyen, faculté de gestion et économie	12 mars 2015
Université Laval	Bruno Larue, professeur titulaire, faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation	24 mars 2015
Université de Waterloo	Bruce Muirhead, vice-recteur associé, Recherche externe	12 mai 2015
Veal Farmers of Ontario	Brian Keunen, président	25 février 2016

ANNEXE B – MISSIONS D'ÉTUDE

Moncton (Nouveau-Brunswick) - 13 au 16 mars 2016

ORGANISME	NOM, TITRE
Agence de promotion économique du Canada atlantique	André Chiasson, directeur, Bureau de soutien à l'innovation
Coopérative de la Récolte de chez nous	Mathieu D'Astous, directeur général
Groupe Cavendish	Ron Clow, directeur général, Fermes Cavendish, et vice-président principal, Groupe Cavendish
Irving Personal Care	Stephen Donaher, vice-président, Opérations Terry Shaw, vice-président, Finances Jeremy Walsh, directeur de production
J. D. Irving, Limited	Wayne McDonald, premier vice-président, Relations d'entreprise
Université de Moncton	Paul Bourque, doyen, Faculté des sciences de la santé et des services communautaires Natalie Carrier, directrice, École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales Étienne Dako, professeur, École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales Slimane Belbraouet, professeur, École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales Marc Surette, professeur, Département de chimie et de biochimie Cassidy Weisbord, Bureau de soutien à l'innovation



ORGANISME	NOM, TITRE
Verger Belliveau	Guy Gautreau, Agrotourisme et développement biologique



Calgary (Alberta) - 17 au 20 mai 2016

ORGANISME	NOM, TITRE
Canada Maltage Limitée	Paul Ritchie, directeur d'usine Carol Grbavac, coordonnatrice, Logistique du grain Mike Dolman, superviseur des processus (malteur)
Cattlemen's Young Leaders Program	Ben Campbell Byron Whitford Elizabeth Homorosky Virgil Lowe
Centre d'excellence du bœuf canadien	Rob Meijer, président et vice-président, Marketing et affaires Ron Glaser, vice-président, Affaires générales et relations publiques James Bradbury, agent, Marque mondiale Marty Carpenter, directeur Abe Van Melle, directeur technique
Crossroads Market	Gerry Kendall, fondateur et partenaire Matthew McDonald, président et partenaire Bob Kendall, vice-président et partenaire Colin Kendall, partenaire Saxon Heath Hailey McDonald
Grains Connect Canada	Warren Stow, président



ORGANISME	NOM, TITRE
GrainCorp	Robert Fullerton, directeur commercial pour l'Amérique du Nord



République populaire de Chine - 1^{er} au 9 novembre 2016

ORGANISME	NOM, TITRE
Acadian Maple	William Allaway, vice-président de l'exploitation
Administration générale de la supervision de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine, République populaire de Chine	M. Han, directeur général adjoint
Aéroport international d'Edmonton	Norm Richard, IAP, directeur, Développement du service aérien
Allam Advisory Group	J. Hugh O'Donnell, directeur général du groupe
All Impact Foods Ltd	Sandy Chow
Ambassade du Canada à Pékin	<p>Peter Chen, conseiller (Accès aux marchés – Agriculture et agroalimentaire), Service des délégués commerciaux</p> <p>Andrew Harder, premier secrétaire et délégué commercial</p> <p>Tina Milanetti, conseillère (Agriculture et agroalimentaire), responsable, Programme agricole</p> <p>Brendan Murphy, premier secrétaire et vice-consul</p> <p>Dave Murphy, ministre (commerce) Premier secrétaire et vice-consul à l'ambassade du Canada</p> <p>Philippe Painchaud, premier secrétaire (Commercial), chef du programme d'agriculture</p> <p>Yuan Ping (Sophia), déléguée commerciale, Service des délégués commerciaux</p>



ORGANISME	NOM, TITRE
Amos and Andy Fisheries Limited	Stella Chen, vice-présidente
Appin Cross Fine Foods	Edward T. Lin, président et chef de la direction générale
Aslin Canada Trading Ltd.	Allison Boulton
Association des bleuets sauvages de l'Amérique du Nord	Neri Vautour, directeur général, Canada
Association of Seafood Producers	Derek Butler, directeur général
Atlantic Beef Products Inc.	Russ Mallard, président
Atlantic Canada Business Network	Claire Zhu, directrice régionale
Atlantic Sea Cucumber Ltd.	Sam Gao, chef de la direction
BC Blueberries Council	Debbie Etsell, directrice générale
Benchmark Enterprises Inc.	Guang Tian (Philip), président
BeeMaid	Karen Jurkowski, directrice de l'expansion commerciale



ORGANISME	NOM, TITRE
Boge Chocolate Company Inc.	Paul H. Boge, président
Bordertown, Vineyards & Estate Winery	Mohan Gill, propriétaire
Bright Dairy & Food Co., Ltd.	Ruan Feng
Café AGGA	Marc Agathiadis, vice-président
Canada-China Society of Science & Technology Industries	Chi Lin, président
Canada Porc International	Cesar Urias, directeur, Accès aux marchés et gestion des programmes gouvernementaux
Canada Pure Natural Enterprises, Ltd	Shirleen, directrice générale adjointe, directrice du marketing
Canadian Canola Growers Association	Jack Froese, vice-président
Canadian Cervid Alliance	Connie Seutter, présidente Alicia Wehrkamp, directrice générale
Canadian Cove	Bobby MacMillan, ventes au Canada, Atlantic Aqua Farms Partnership Lannia Pan MacAleer, développement commercial en Asie, Atlantic Aqua Farms Partnership
Canadian Liquid Gold	Louis Sébastien Laprise, président, chef de la direction



ORGANISME	NOM, TITRE
Canadian Rocky Mountain Beef Inc.	Pat McCarthy, directeur
CanaExpress	Feng Wang, directeur de l'exploitation
CAN Exchange Inc.	Clifford Pitts, président
China Chamber of Commerce of Import and Export of Foodstuffs, Native Produce and Animal By-Products	Yu Lu, vice-présidente
ChinaWise	Jing Zhao Cesarone, chef de la direction
Citadelle	Jo-Ann Cleary, directrice des ventes
Clear Lake Wineries	Mary F. Whittle, présidente Benjamin D. Whittle, directeur du développement commercial
Commission canadienne des grains	Jim Smolik, commissaire en chef adjoint
Conestoga Meat Packers Ltd.	Arnold Drung, président
Conseil canadien du porc	Normand Martineau, membre du conseil d'administration
Consulat général du Canada à Shanghai	Weldon Epp, consul général Lee Kane, consul, Affaires politiques, économiques et publiques Ryan Baerg, consul général adjoint, Service



ORGANISME	NOM, TITRE
	des délégués commerciaux Emily Yao, déléguée commerciale (commerce électronique), Service des délégués commerciaux
Cortti Food	Roger Liu, directeur commercial
CropLife Canada	L'hon. Ted Menzies, C.P., président et chef de la direction générale
DG Global	Dwight Gerling, directeur général
DKW Group – International Trade Inc.	Marcel Sr. Seewlat, président Jenny Xu, directrice du marketing en Asie
D.S Agriculture	Liguo Wang, directeur général et vice-président
Eat Marketing	Ronald Lee, chef de la direction
Egal Equus Global Associates Limited	Richard Morgan Sanjurjo, directeur général
Esixessential N-ergy Drinks Canada Inc.	Pascal Rathé, vice-président au marketing international
Fieldberg Farm Ltd.	Danny Allen Fieldberg, directeur du développement international
Gelatin Corp Inc.	Hao Yiwei, vice-président de l'accès aux marchés



ORGANISME	NOM, TITRE
Gidney Fisheries Limited	Robert MacDonald, président et directeur Général Duan Zeng, ventes en magasin et directeur de la logistique
Ginseng Ontario	Remi Van De Slyke, vice-président Rebecca Coates, directrice générale
Goobi Gummies	Sendip Gill
Gouvernement de l'Alberta	Anthony (Tony) Clark, chef de cabinet, bureau du ministre de l'Agriculture et des Forêts
Gouvernement de la Colombie-Britannique	Lisa Dou, directrice générale, Forestry Innovation Investment China Ellen Xin, directrice, Chine orientale, International Trade and Investment Office Ben Stewart, représentant spécial de la Colombie-Britannique en Asie, ministère du Commerce international et ministre responsable de la Stratégie Asie-Pacifique et du Multiculturalisme
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Maxime Breau, directeur de projet, ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
Gouvernement de la Saskatchewan	Richard Choi, représentant principal, Bureau du commerce et de l'investissement de la Saskatchewan en Chine
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	L'hon. Steve Crocker, ministre des Pêches, des Forêts et de l'Agroalimentaire Wanda Wiseman, sous-ministre adjointe des Pêches, des Forêts et de l'Agroalimentaire Sherry Glynn, agente de l'expansion des marchés, Marketing et services de soutien,



ORGANISME	NOM, TITRE
	Pêches et Aquaculture
Grain Farmers of Ontario	Barry Senft, chef de la direction
Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada	Hicham El Ghissassi, conseiller à l'exportation
Guo Law Corporation	Hong Gua, avocate-procureure et notaire publique
Han Food	Hong Ping
Hensall District Co-operative	Jason McNaughton, directeur du marketing pour le soya à identité préservée
Huimao-sea cucumber	Wenyu Dong
HyLife	Claude Vielfaure, président
Iboya Packaging Co., Ltd	Allen Wang, directeur commercial Frank Wu, directeur commercial Juni Yang, directeur commercial
Jayland Naturals Dalian Ltd.	Howard Yuan, directeur général adjoint
J. Hugh O'Donnell & Associates	J. Hugh O'Donnell, consultant en géomatique, Développement des affaires internationales



ORGANISME	NOM, TITRE
Joseph's Estate Wines	Lily Chen, service du marketing
Jus Nova Agriculture Ltd	Weiyu Kong, directrice
KFI Qingdao Keson food Co., Ltd	Jerry Wong, directeur des importations et des exportations
Les Ruchers Promiel Inc.	Redmond Hayes, président Charlotte Xu, directrice générale en Chine
Maison BeauSoleil	Amédée Savoie, directeur général
Manitoba Trade and Investment	Cindy Wang, directrice, Développement du commerce international – Chine
Mapleland Entreprises Inc.	William Fu, directeur, Asie-Pacifique Bruce Pan, directeur commercial, Amérique du Nord
McCain Foods Limited China	Claudia Martinez, directrice générale Newton Yorinori, directrice régionale de l'agriculture, Asie Jackie Greenizan, chef de l'innovation William Hao, directeur financier
Ministère de l'Agriculture, République populaire de Chine	Weining Zhao, directeur général adjoint, Département de coopération internationale Taicheng Jin, Division des affaires américaines et océaniques, Département de coopération internationale



ORGANISME	NOM, TITRE
Morrison Lamothe Inc.	David Pigott, président
Muwin Estate Wines	Germain Bergeron, directeur commercial et propriétaire
Natural Hues Inc.	Phil Hu, président et chef de la direction générale
Nautical Seafoods Ltd	Norman Lockyer, directeur financier
Neven Produce	James Neven
NuStar	David Hart, directeur du secteur maritime
Ocana Natural Food Company	Jason Wong, président
Ontario Greenhouse Vegetable Growers	George J. Gilvesy, president Byron Mellon Rick Seguin
Partner Seafood	Paul Farrah, président et chef de la direction générale
Pillitteri Estates Winery	Jared Goerz, directeur du développement commercial
Produits de bois canadien	Brad Spencer, directeur principal Eric Wong, directeur général



ORGANISME	NOM, TITRE
Redfern Associates	Ryan Molloy, directeur du développement commercial
Rougié Sarlat	Jean-Thomas Papet, directeur commercial, Chine
Sachiel Water Inc.	Ying Zheng, vice-président
Service Impérial CIBC	Lillie Gao, conseillère financière
SG Ceresco Inc.	Fancy Wang, directeur Thierry Gripon
Shanghai Foodstuffs Imp. & Exp. Corp.	Chen Wen, directeur général adjoint
Shanghai Sinova Industrial Co. Ltd.	Tony Yu, directeur commercial Malinda Yang, chargée de compte
Shenzhen Direct2Buy Corp.	Silvia Yang, directrice commerciale
Sinoque Alliance International	Cindy Wang, présidente
Soy Canada	Jim Everson, directeur général
Sinova Group of Companies Corp.	Edward X.H. Yu, président



ORGANISME	NOM, TITRE
SSI Incorporated	Michael Loh, président Liu Yanjun, chargé de projet Wang Zheng, chargé de projet
Steinhart Distillery	Thomas Steinhart
STEP Saskatchewan Trade & Export Partnership	Yi Zeng, directeur principal, Développement du commerce, Asie
Strewin Inc.	William I. (Bill) Coleman, vice-président au marketing
SunFarm products Ltd., Sivona Foods International, Sivona Group of Companies	Arvin Wang, directeur de l'exploitation
Sunora Foods Ltd. Bureau de l'entreprise à Shanghai	Jonny
Sunrise Group	Xuan Zhoo « Frank », président Sharon Da, vice-présidente directrice
Tropical Ling Canada Ltd.	Sampath Fernando, président et chef de la direction générale
Twinfold Entreprise Ltd. Shanghai	Yanpeng Zhou, président
Victoria Co-operative Fisheries Ltd.	Osborne Burke, directeur général
V-Life Investment	Kuo, directeur commercial Vincent He, directeur commercial



ORGANISME	NOM, TITRE
Vinsen International Resource Investment Co. Ltd.	Vivian Wang, directrice générale
Wendell Estate Honey	Jeremy Wendell
Wilkinson Foods International Ltd.	Sonia Song, négociatrice, Chine/Hong Kong Jeff Yuan, négociateur, Chine/Hong Kong
Wingreen Canada	Fremico Fan
Wolfe's	Noel Wiber, directeur commercial
Woodlang Liquors Ltd. Canadian Icewine	Johnathan Lam, directeur commercial International Vincent Lam
World Link Food Distributors Inc.	Sara Liu, directrice Georges Jobert, directeur général Roger Zhang
Yuan Associates	Yuan Haiying, président Cynthia Xing, associée Matthew McDonald, président et partenaire